



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 8 février 2012 - n°27/D030

Commission SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 7 novembre 2011

| | |
|---|----|
| PROJET D'AVIS | 2 |
| COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION | 3 |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES | 37 |

PROJET D'AVIS

Avis 1 (*suivi des avis 2011*)

Le Conseil demande à être tenu au courant des suites données aux travaux en cours sur les **risques systémiques** et des possibilités de diffusion publique associées à ces travaux.

Avis 2 (*suivi des avis 2011*)

Le Conseil souhaite qu'une expertise soit effectuée sur les **statistiques d'emploi et de rémunération** dans le secteur bancaire disponibles auprès de différents producteurs.

Avis 3

Le Conseil souligne l'importance des **indicateurs de déséquilibres macroéconomiques** pour le débat actuel sur une plus grande intégration économique européenne.

Il suivra avec intérêt leur prochaine publication par la Commission européenne, pour la France et les autres pays européens, et demande à ce qu'ils soient accompagnés de commentaires permettant une bonne compréhension de leur portée.

Avis 4

Le Conseil salue l'ampleur des travaux menés par la Banque de France et l'Insee pour collecter des **informations sur le financement des PME** et des progrès réalisés pour approfondir les connaissances sur le crédit aux micro-entreprises. Il se félicite du regroupement de l'information sur le financement des PME sur le site de la Banque de France pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Système financier et Financement de l'Economie
- 7 novembre 2011 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'université d'Orléans

Rapporteurs : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France

Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee.

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Principaux axes du programme 2012
 - II. Financement de l'économie : bouclage macroéconomique - comptes financiers et non-financiers
 - III. Indicateurs de déséquilibres macroéconomiques européens
 - IV. Financement des PME et des TPE
- Conclusion

LISTE DES PARTICIPANTS

| | | |
|------------|----------------------|---|
| Marc-Alain | BAHUCHET | Banque de France |
| Jean | BOISSINOT | DGTPE |
| Michel | BOUTILLIER | Université Paris 10 |
| Henry | CHEYNEL COUILLAUL | Fédération bancaire française |
| Bertrand | T | Banque de France |
| Philippe | CUNEO | Cnis |
| Lisa | FRATACCI | Cnis |
| Daniel | GABRIELLI | Banque de France |
| Esther | JEFFERS | Université Paris 8 |
| Elisabeth | KREMP | Banque de France |
| Renaud | LACROIX | Banque de France |
| Geoffrey | LEFEBVRE | Insee |
| Bruno | LONGET | Banque de France |
| Ronan | MAHIEU | Insee |
| Mathieu | MARCEAU | DGTPE |
| Laetitia | MENEAU | Commission bancaire |
| Régine | MONFRONT | IEDOM |
| Véronique | MOYNE | Insee |
| Bernard | PERRET | MEEDDTL - CGEDD |
| Jean-Paul | POLLIN | Faculté de droit, d'économie et de gestion |
| Albert | ROUDAUT | Crédit mutuel |
| Jean-Marie | ROUX | CGT Banque de France |
| Nathalie | ROY | Union professionnelle artisanale - UPA |
| Luc | SAUVADET | Insee |
| Franck | SEDILLOT | Banque de France |
| Thomas | VALLI | Association française de gestion financière |
| Dalila | VIENNE | Cnis |

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Jean-Paul POLLIN.

Introduction

Jean-Paul POLLIN

Nous évoquerons, au cours de cette séance, trois ou quatre grands points. Nous débiterons par une présentation des programmes statistiques qui seront menés en 2012 par les principaux organismes chargés de l'élaboration de statistiques financières. Par ailleurs, comme vous le savez, nous avons inauguré l'an dernier l'analyse de la façon dont se boucle le schéma macroéconomique, c'est-à-dire la relation entre le système réel et le système financier, pour répondre au souhait qui avait été émis de donner à cette commission une dimension macroéconomique. Nous reviendrons sur ce bouclage macroéconomique. Puis seront présentés les indicateurs de déséquilibre macroéconomique européens qui ont été mis en place notamment à la demande du G20. Enfin, une partie importante de cette séance sera consacrée aux statistiques relatives au financement des PME (petites et moyennes entreprises) et des TPE (très petites entreprises). Il s'agit d'une question qui devient d'autant plus d'actualité que les évolutions de la réglementation bancaire et les perspectives de fléchissement de l'activité remettent à l'ordre du jour la question du financement des PME et TPE. Il est donc important d'en savoir plus et d'assurer une surveillance régulière de ce sujet, sur lequel l'on tend peut-être à conclure un peu vite au rationnement du crédit. Monsieur le Médiateur du Crédit, Gérard Rameix, a accepté de participer à cette séance. Il a travaillé sur cette question au travers de deux rapports auxquels vous avez eu accès, dont l'un, rendu public en septembre, sur le financement des PME et des TPE. Je signale qu'un des rapporteurs de cette commission a changé : Fabrice Lenglard nous quitte et est remplacé par Ronan Mahieu, qui traitera au moins deux des points que j'ai évoqués.

I. Principaux axes du programme 2012

Daniel GABRIELLI

En ce qui concerne les statistiques monétaires, en 2012 aura lieu la mise en place d'une collecte semestrielle de données sur les microcrédits, suite aux conclusions d'un groupe de travail du CNIS dont le rapport a été rendu public en septembre dernier. Cette collecte portera sur des données annuelles d'encours et des données semestrielles de flux. Une collecte mensuelle de données portera sur les encours de prêts syndiqués, dans le cadre d'une nouvelle collecte mise en place par la Banque Centrale Européenne. Cette collecte sera mise en œuvre auprès des établissements de crédit à compter de décembre 2011. Enfin, nous avons le projet d'engager une réflexion sur la modernisation de la collecte des décentralisations financières territoriales. Il s'agit des données de dépôt et de crédit que nous collectons, ventilées par département.

S'agissant de la comptabilité nationale financière, 2012 sera marquée par la mise en production d'un compte non financier semestriel simplifié des institutions financières. Ce compte existe en rythme annuel et nous souhaitons lui donner une périodicité plus grande, dans un cadre simplifié. Il est également prévu la mise en production des flux d'intérêt trimestriels par secteur institutionnel, en application d'un règlement de la Commission Européenne sur les comptes trimestriels. Enfin, aura lieu la mise en production des qui-à-qui avec une périodicité trimestrielle.

Dans la perspective du passage au SNA 2008, la division du secteur des institutions financières et monétaires et des autres IF en sous-secteurs, lors des envois à la BCE, sera effectué. Nous devons mettre cela en production dans nos processus et nous préparer, dès 2014, à la production d'un compte financier complet en réduisant de façon marquée les délais de transmission. Nous avons en effet la possibilité de transmettre ces données dans un délai de 110 jours et nous devons ramener ce délai à 85 jours, ce qui est extrêmement contraignant.

En ce qui concerne les autres intermédiaires financiers et les assurances, qui correspondent à des services différents de la Banque de France au sein de La Direction des statistiques monétaire et financières, il s'agira de travailler à l'affinement de la méthodologie des traitements statistiques effectués à partir des chiffres qui nous sont transmis par l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP). Il s'agit aussi de préparer la

nouvelle base ASSUR 2 qui doit servir au nouveau reporting « Solvabilité II », lequel constitue en quelque sorte l'équivalent du « Comité de Bâle » pour les compagnies d'assurance. Les ratios associés à Solvabilité II devront être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2013.

Nous avons le projet de travailler sur les statistiques trimestrielles relatives aux actifs et aux passifs des assurances, en encours et en flux et de publier des données sur le Stat Info de la Banque de France, si possible dès 2011, dans la mesure où la BCE publiera ces données trimestrielles agrégées. Enfin, dans le cadre d'un règlement (devant être publié fin 2012) qui portera sur les assurances, il est possible qu'une collecte complémentaire soit mise en place auprès de la profession, même si elle devrait être limitée, compte tenu des éléments dont nous disposons déjà.

Nous avons le projet de préparer, en lien avec la profession, une nouvelle collecte auprès des teneurs de compte conservateurs sur la détention d'OPCVM monétaires au titre par titre, ce qui suppose d'affiner et de fiabiliser les restitutions dans ce secteur, ce qui est prévu d'ici fin 2012. Enfin, nous avons mensualisé il y a peu les données relatives à la collecte d'OPCVM non monétaires. Cela nous impose de poursuivre les travaux de fiabilisation engagés dans ce domaine.

Concernant les statistiques portant sur les relations avec l'extérieur, deux enquêtes sont prévues. Elles ont été présentées en octobre 2011 au Comité du label. La première porte sur les créances et dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non résidentes. La deuxième porte sur les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non-résidentes.

Dans le domaine des reportings prudentiels de l'ACP, une architecture de surveillance a été mise en place le 1^{er} janvier 2011, autour notamment du Conseil européen du risque systémique et des autorités sectorielles pour les banques, les assurances et les marchés. Cela supposera certainement la mise en œuvre de nouvelles enquêtes visant une meilleure connaissance des risques, même si nous n'avons pas, à ce stade, une visibilité suffisante pour en donner le détail. Des travaux seront également à mener, concernant les banques et les compagnies d'assurance, sur les indicateurs visant à identifier le caractère systémique ou non des institutions financières, à partir des éléments obtenus lors des collectes qui seront opérées fin 2011.

Pour les statistiques de paiement et les infrastructures de marché, il existe deux projets. Le premier consiste à adapter notre cadre de gestion à la surveillance des systèmes de paiement concernant les opérations de la chambre de compensation française LCH Clearnet. Le deuxième vise à utiliser les données dont nous disposons sur les CDS pour s'en servir d'instrument de surveillance des systèmes de paiement.

S'agissant des statistiques concernant le système productif, nous n'avons pas de nouveau projet pour 2012.

Henry CHEYNEL

Vous avez indiqué que dans la perspective du passage au SNA 2008, l'on passait de secteurs à des sous-secteurs des institutions financières. La liste de ces sous-secteurs est-elle disponible quelque part ?

Daniel GABRIELLI

Je pense qu'elle doit figurer dans les dispositions prises par la Commission européenne.

Franck SEDILLOT, Banque de France

Le SNA 2008 a été publié sous forme de fichier PDF. Il existe aussi en PDF une version préliminaire (non définitive) du SEC 2010, puisque ce qui relève du programme de transmission n'est pas définitivement arrêté.

Daniel GABRIELLI

Ces données sont-elles publiques ?

Franck SEDILLOT

Elles le sont.

Henry CHEYNEL

Les nomenclatures dont nous parlons sont-elles voisines de la NAF ?

Franck SEDILLOT

Non, nous parlons de secteurs institutionnels. Nous retrouvons, *grosso modo*, les secteurs institutionnels du SEC 95, avec des numéros différents. Nous avons aussi des nomenclatures par opération financière correspondant à celles du SEC 95, à ceci près que les numéros ont changé. A titre d'exemple, les produits dérivés étaient classés parmi les titres de créances ; ils relèvent désormais d'une définition qui leur est propre.

Jean-Paul POLLIN

Je pensais que vous disposiez déjà, pour les OPCVM monétaires, de statistiques « titre par titre » établies à un rythme mensuel, ce qui ne semble pas être le cas.

Daniel GABRIELLI

Peut-être me suis-je mal exprimé. Nous disposons d'une collecte qui, depuis sa mise en place, est établie « titre par titre » (pour les OPCVM monétaires et non monétaires). L'exercice vise à permettre un découpage par détenteur de ces titres, puisque ceux-ci sont émis sur le marché, ce qui ne permet pas de savoir, une fois qu'ils sont émis, de quelle façon ils circulent. Or les teneurs de compte conservateurs ont la possibilité de nous informer sur la détention de ces titres.

Jean-Paul POLLIN

Ces statistiques seraient-elles rendues publiques ?

Daniel GABRIELLI

Je ne peux pas me prononcer sur ce point, même si, à terme, l'objectif est en effet de fournir une répartition de ces titres par agent détenteur, en proposant un découpage par entreprise, ménage, non-résident, etc.

Jean-Paul POLLIN

S'agira-t-il de données agrégées ?

Daniel GABRIELLI

Nous les rendrons publiques de façon agrégée. Nous ne publierons pas une information OPCVM par OPCVM.

Jean-Paul POLLIN

S'agissant du risque systémique, le G20 a en effet demandé, dans le cadre des outils macro-prudentiels à mettre en place, qu'un certain nombre de statistiques soient produites, sans que l'on sache si elles devaient être publiées ou non par la suite. Je suppose que vous avez progressé sur cette question. Il était souhaité, notamment, d'en savoir davantage sur les relations existant entre banques et en particulier parmi les établissements systémiques. Quels sont les éléments qui seront rendus publics dans ce domaine ? Il est certes intéressant que l'ACP élabore des statistiques mais cela le serait plus encore si nous y avions accès.

Daniel GABRIELLI

Il ne me paraît pas négligeable que les organismes chargés du suivi des risques au niveau européen aient l'indication de toutes les ramifications de chaque groupe avec les autres. Il est intéressant de pouvoir en informer le public mais la principale mission d'un tel organisme est de disposer de toute l'information lui permettant de remplir sa mission de contrôle. Je ne sais pas quelles sont les intentions de ce comité en matière de publication des chiffres mais cela ne me paraît pas le centre de son action.

Jean-Paul POLLIN

Il est compréhensible que la Banque de France établisse des statistiques à usage interne. Le CNIS s'intéresse toutefois aux données publiées.

Daniel GABRIELLI

Faut-il que je retire de toutes mes présentations, à l'avenir, les données qui n'ont pas vocation à être publiées ? Ou dois-je mettre sur la table ce que nous produisons, en précisant quelles données ne sont pas publiées ?

Philippe CUNEO

Nous comprenons bien le problème, qui se pose de façon récurrente dans cette commission sur différents sujets. Il est intéressant de nous dire ce que vous comptez publier.

Laetitia MENEAU, ACP

Il faudrait d'abord que le SRB délimite les statistiques et les informations dont il a besoin. Il vient de commencer ses travaux et n'a pas défini d'horizon particulier. La question de la publication risque en effet de se poser. Définir le niveau auquel placer le curseur ne sera pas facile, étant entendu que plus on en dira, plus nous serons exposés à l'effet autoréalisateur du risque systémique.

Bruno LONGET, Direction de la balance des paiements

Nous sommes chargés de la collecte des statistiques pour la Banque des Règlements internationaux (BRI) et nous sommes actuellement partie prenante, avec l'ACP, d'un dossier d'enrichissement des données dont vous parliez à l'instant. La question de la diffusion des données n'est pas encore posée. Le groupe de

travail avance assez rapidement, conformément aux orientations du G20. Néanmoins, il faut que nous puissions au préalable régler les questions de transmission et d'information réciproque entre les superviseurs, les banques centrales et la Banque des Règlements internationaux. Il s'agit d'une tâche assez lourde. Nous y verrons sans doute plus clair au début de l'année prochaine, sachant que ces questions peuvent donner lieu à des amendements des textes européens. Il nous manque, à ce stade, des éléments juridiques pour échanger entre superviseurs et avec la BRI l'information. Nous devons avoir au moins « débroussaillé » ces questions au début de l'année prochaine.

Jean-Paul POLLIN

Peut-on mettre ceci sur le même plan que les indicateurs de déséquilibres macroéconomiques européens?

Bruno LONGET

Il me semble que les indicateurs macroéconomiques ont une vocation plus large, dans la mesure où ils sont agrégés et « estampillés » par les autorités nationales. Ils ont également vocation à être rapidement publiés. Dans le cas des travaux BRI-Financial Statistic Board{ XE "Financial Statistic Board" }, une question se pose déjà quant aux modalités de collecte : appartient-il aux banques centrales, qui ne sont pas des superviseurs, de collecter ces informations ?

Laetitia MENEAU

Par nature, les données qui seront collectées l'an prochain auront une granularité telle qu'elles ne pourront être reliées aux indicateurs macroéconomiques : il s'agira de données établies établissement par établissement, puisqu'une liste d'établissements systémiques a été définie.

Jean-Paul POLLIN

Ce n'est peut-être pas vrai de toutes les données. Il doit y avoir des indicateurs plus macroéconomiques des déséquilibres financiers.

Bruno LONGET

S'agissant de la collecte que nous faisons pour la BRI à propos des expositions des différents pays, nous avons actuellement une vision agrégée pour l'ensemble des banques françaises vis-à-vis de tel ou tel pays. Cette information est publiée. Il s'agit à l'avenir de passer à une information précisant l'exposition d'une institution vis-à-vis d'un pays ou d'un refinancier. Un niveau encore plus fin porte sur la situation d'une institution vis-à-vis d'une autre institution. Une telle information est extrêmement sensible et il n'est pas facile, même pour les banques centrales, d'avoir accès à une telle information.

Philippe CUNEO

Nous comprenons bien que tout ne peut pas être mis sur la place publique. Du point de vue du CNIS, une question me paraît cependant légitime : quelles sont les informations dont vous considérez qu'elles pourraient être publiques ?

Le système européen de banques centrales contribuant à la statistique européenne, il paraît légitime que certaines informations soient de nature publique, dès lors que cette publication ne concourt pas à l'accroissement des risques qu'elle est censée prévenir. Il me semblerait donc logique qu'un avis du CNIS prenne acte des travaux que vous menez et vous invite à réfléchir aux informations qui pourraient être rendues publiques.

Bruno LONGET

Je signale que parallèlement à ces travaux, les statistiques bancaires internationales publiées par la BRI font elles-mêmes l'objet d'un enrichissement actuellement. Une partie de l'enrichissement sera donc de toute façon diffusée.

Jean-Paul POLLIN

Il serait utile, en effet, que nous puissions publier un avis sur ce point ou compléter l'avis qui sera rendu sur les déséquilibres macroéconomiques. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Ronan MAHIEU

J'en viens aux travaux du Département des comptes nationaux de l'INSEE susceptibles d'intéresser cette instance. Les travaux des comptes nationaux, à l'INSEE, seront largement déterminés à compter de l'an prochain par la perspective d'un nouveau changement de base en 2014. Les comptes nationaux ont changé de base cette année, la nouvelle base introduisant principalement un changement de nomenclature de produits. En 2014 a lieu un nouveau changement de base qui entraîne des modifications de nature plus conceptuelle. Certaines de ces modifications intéressent particulièrement les sociétés financières. Il est possible que, dans la prise en compte des services d'intermédiation financière (les SIFIM), les calculs des marges des établissements bancaires sur les crédits et dépôts soient modifiés. Des travaux expérimentaux sont conduits actuellement avec la Banque de France sur ce sujet. La valeur ajoutée des sociétés d'assurance pourrait également être modifiée. Actuellement, cette valeur ajoutée, en comptabilité nationale, correspond à la différence entre les primes et les indemnités, ce qui peut se traduire par des effets erratiques, notamment en assurance dommages, lorsque les risques réalisés s'avèrent sensiblement supérieurs ou inférieurs, une année donnée, à ce qui était prévu. Le nouveau système européen pour la base 2010, publiée en 2014, prévoit une avancée qui aurait pour effet de lisser la valeur ajoutée des sociétés d'assurance.

Par ailleurs, un certain nombre de chantiers inhérents à ce changement de base et au nouveau système européen de comptabilité 2010 auront un impact important sur les données de patrimoine non financier. Les dépenses de recherche et développement et en matériel militaire, en particulier, seront traitées en FBCF (formation brute de capital fixe) et seront capitalisées, ce qui aura un impact significatif sur les données de patrimoine non financier.

L'an prochain, le département des comptes nationaux publiera une tentative de décomposition des comptes de patrimoine des ménages par catégorie. Vous savez peut-être que le compte de revenu des ménages par catégorie a été « éclaté » en fonction de leur situation familiale et de leur quintile de revenu. L'objectif est d'aller un peu plus loin et de publier des données non seulement sur les flux (revenu, consommation et épargne) mais aussi sur les stocks de patrimoine financier et non financier. Ces données doivent être publiées en 2012.

Dans une inspiration du même ordre, l'INSEE va entamer des travaux visant à éclater le compte des entreprises non financières par catégorie, afin d'obtenir une vision qui aille plus loin que la moyenne de la situation de ces entreprises. Il s'agira par exemple de proposer une ventilation par taille d'entreprise ou en distinguant les entreprises cotées et non cotées. Ces travaux ne déboucheront pas avant 2013.

Henry CHEYNEL

Je n'ai pas tout compris concernant le changement de base mais je sais que des travaux importants sont en cours. Pourrons-nous être tenus informés, en 2012, de ces évolutions méthodologiques et des choix qui sont envisagés ?

Ronan MAHIEU

Nous pourrions en effet présenter ces travaux et les choix envisagés, même s'il sera trop tôt pour indiquer un impact quantitatif précis.

Daniel GABRIELLI

Nous pouvons tout à fait proposer, en 2012 et 2013, un suivi de ces points.

Jean-Paul POLLIN

Quels seront les éléments nouveaux concernant le patrimoine des ménages ?

Ronan MAHIEU

Les comptes nationaux publient actuellement un compte de patrimoine global, indiquant les flux et les stocks pour tous les secteurs institutionnels et pour chaque secteur institutionnel (ménages, institutions financières, institutions non financières, administrations publiques...). Par ailleurs, l'INSEE publie des données d'enquête réalisées auprès des ménages concernant le patrimoine de ces derniers (assurance vie, immobilier, etc.). Or ces deux catégories de données ne sont pas nécessairement cohérentes. On ne retrouve pas, en particulier, au plan individuel, tout le patrimoine qui apparaît dans les données de comptabilité nationale. L'objectif est de réconcilier ces éléments en restant dans le cadre de la comptabilité nationale, c'est-à-dire avec des agrégats cohérents avec ce qui est publié aujourd'hui, en décomposant les statistiques par type de ménage.

Henry CHEYNEL

Dans la collecte des données auprès des établissements financiers, on est passé d'un système de comptabilisation « BAFI » à un système « SURFI ». S'il s'agit d'une question purement technique et interne aux établissements de contrôle et aux organismes financiers, nous pouvons en rester là. Si cela met en jeu de nouveaux concepts, il serait peut-être utile qu'un point soit fait au sein de cette commission à ce sujet.

Bertrand COUILLAULT, Chef du service des analyses et statistiques monétaires

Effectivement, le système informatique de reporting des établissements de crédit auprès de la Commission bancaire (désormais l'Autorité de Contrôle prudentiel) a été modifié dès son entrée en vigueur, en juin 2010. Un certain nombre de réformes correspondent aux nouvelles statistiques monétaires publiées dans un cadre européen. Tel est le cas, en large partie, pour la France. Il s'agit de disposer d'un peu de recul afin de pouvoir publier des séries stables. Pour l'essentiel, il s'agit du même concept, en termes de reporting. Il s'agit - au moins pour les statistiques monétaires - d'un reporting sur base sociale, avec de nouvelles informations demandées dans le cadre des statistiques monétaires.

Jean-Paul POLLIN

Je vais vous faire maintenant un rapide compte-rendu du suivi des avis. Cette partie sera brève, car, dans l'ensemble, les avis semblent avoir été suivis d'effet.

Le premier avis concernait les écarts de mesure entre la valeur ajoutée et le PNB (« *Le Conseil se félicite de la publication par la Banque de France et l'INSEE des éléments qui permettent de comprendre les écarts entre la mesure de la valeur ajoutée et celle du produit net bancaire suite aux recommandations du groupe de travail sur les "groupes financiers". Il demande la publication annuelle de ces éléments en marge de la publication des comptes nationaux* »). Le rapport du groupe de travail de Margerie sur les groupes

financiers avait permis, de façon très intéressante, de comprendre le passage de la valeur ajoutée du secteur bancaire, telle que la reflète la comptabilité nationale, aux données de la comptabilité privée qui donnent lieu à la statistique du produit net bancaire. Le petit ouvrage sur l'économie française publié cette année reprend – comme l'année dernière – cette décomposition, ce qui améliore beaucoup, à mes yeux, la compréhension de cette divergence de statistiques.

Le deuxième avis porte sur les statistiques par ligne de métier (*« Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations statistiques par ligne de métier dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'INSEE, la Banque de France, l'Autorité de Contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission »*). Dans le prolongement du groupe de Margerie, nous avons souhaité créer un groupe technique afin d'avancer sur les statistiques financières par ligne de métier. Ce groupe technique s'est réuni à trois reprises. Ses rapporteurs sont les mêmes que ceux de notre commission. Pouvez-vous nous en dire quelques mots, Monsieur Gabrielli ?

Daniel GABRIELLI

La première réunion a été consacrée l'organisation des travaux du groupe. Elle a permis de définir les grandes lignes de ce que nous souhaitons faire. La deuxième réunion a eu lieu en présence de l'Autorité des normes comptables, qui nous a donné des indications sur ses besoins et sur le découpage qu'elle envisageait entre les différents métiers. Au cours de la troisième réunion, un spécialiste des taux nous a expliqué la façon dont il travaillait à partir des comptes des banques, avec une décomposition de l'activité de ces dernières par grande ligne de métier. D'autres réunions sont programmées, en particulier avec un analyste « actions » qui va beaucoup plus loin semble-t-il, dans l'analyse des chiffres des banques. Un premier jet est prévu à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, pour une publication du rapport prévue au printemps 2012.

Jean-Paul POLLIN

Le troisième avis fait suite, là aussi, à la réflexion d'un groupe de travail. Il portait sur le microcrédit (*« Le Conseil approuve la définition claire et opérationnelle du microcrédit professionnel et personnel mise au point par le groupe de travail. Cette définition sera transmise immédiatement au ministre de l'économie et au Parlement pour faire référence dans la mise en place d'un cadre statistique pour le microcrédit, sans attendre la publication du rapport définitif. Il soutient la collecte sur cette base par la Banque de France d'informations sur le microcrédit professionnel et personnel auprès des banques et des institutions de microcrédit et autres Associations actives dans ce domaine. Il encourage la deuxième phase des travaux du groupe pour caractériser les bénéficiaires du microcrédit »*). Vous savez que des collectes avaient été prévues, tant sur le montant des microcrédits que sur l'origine de leurs bénéficiaires. La première doit débiter le 31 décembre 2011 et je suppose qu'il en est de même pour la seconde.

Daniel GABRIELLI

Il y aura en fait une seule collecte, qui demandera les flux semestriels et les encours annuels. De nombreuses réunions ont eu lieu et nous avons dû procéder à des adaptations importantes au regard de ce qui avait été proposé par le CNIS. Nous sommes désormais en ordre de bataille. Les envois aux banques et aux associations sont effectués ce jour.

Jean-Paul POLLIN

Un autre avis portait sur la titrisation (*« Le Conseil se félicite de la mise en place d'une collecte statistique sur la titrisation en France, ainsi que dans le reste de la zone euro. Elle devrait permettre de mieux appréhender l'importance du recours à cette technique de refinancement et de transfert des risques. Le*

Conseil encourage la Banque de France à publier des statistiques sur ce volet dès que celles-ci seront fiabilisées »). La collecte statistique sur la titrisation a été réalisée. Il est indiqué que la Banque de France examinera les modalités de diffusion à mettre en place. Pouvez-vous nous expliquer en quoi il est compliqué de mettre en place la diffusion de statistiques sur la titrisation ?

Daniel GABRIELLI

Nous sommes soumis, comme tout le monde, à des contraintes budgétaires. Or nous devons concevoir et développer une application qui permettra de publier sur le site des informations sur ce sujet. Nous sommes en train de repousser de nombreux dossiers que nous considérons comme prioritaires. Les choix sont donc délicats.

Jean-Paul POLLIN

L'évolution de la titrisation, au cours des mois et années qui viennent, constitue une question importante. Je vois que la collecte a débuté en juin 2010.

Daniel GABRIELLI

Il s'agit d'une nouvelle collecte, réalisée auprès des banques et des organismes de titrisation. Nous devons rapprocher les choses afin de fiabiliser les données. Nous souhaitons donc nous assurer, notamment, de l'absence de hiatus entre ces deux collectes.

Jean-Paul POLLIN

Un avis portait sur le crédit aux entreprises, avec des indicateurs permettant une meilleure connaissance de leur financement (*« le CNIS se félicite de la publication mensuelle par la Banque de France d'un nouveau 'Stat Info' sur les crédits aux entreprises avec des indicateurs permettant une meilleure connaissance de leur financement. Il note que les séries chronologiques seront disponibles sur le site et qu'une réflexion est en cours pour présenter ces informations selon la nouvelle définition des entreprises »*). Je suppose qu'en ce qui concerne les crédits aux entreprises, il n'y a rien de nouveau.

Elisabeth KREMP

Les séries relatives aux crédits aux entreprises sont publiées sur le site de la Banque de France depuis la publication du Stat Info portant sur ce sujet, c'est-à-dire depuis janvier 2010. Nous allons les réviser en tenant compte de la nouvelle définition des entreprises introduite par la loi LME. Nous le ferons au printemps 2012 (lorsque nous aurons fini d'observer l'année 2011) pour refaire toute la série depuis 2006.

Daniel GABRIELLI

Nous avons également mis de l'ordre dans les publications figurant sur le site. Un regroupement permet d'accéder désormais, sur une page, à l'ensemble des Stat Info relatifs aux crédits aux entreprises et à l'ensemble des Stat Info relatifs aux crédits à l'habitat des ménages, en précisant, pour chaque catégorie, les Stat Info fournissant des informations sur les uns et sur les autres. Un utilisateur « lambda » disposera ainsi d'un accès beaucoup plus aisé que par le passé afin de collecter de l'information sur ce sujet.

Jean-Paul POLLIN

Un avis concernait les SIFIM (*« le Conseil a noté que l'INSEE et la Banque de France participent à une task force mise en place par la BCE et Eurostat sur la mesure des services financiers indirectement mesurées (SIFIM). Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ses travaux et de ses conclusions »*). Nous avons discuté de la question visant à savoir s'il était possible d'améliorer cette mesure des services financiers. J'avais retenu qu'il s'agissait d'une affaire un peu longue et compliquée. Or il semble que la task force mise en place par BCE et Eurostat ait déjà rendu des conclusions et soit en mesure de formuler des propositions.

Ronan MAHIEU

Des tests sont en cours mais je ne sais pas quelles conclusions en seront tirées en termes de faisabilité.

Jean-Paul POLLIN

Nous y reviendrons. Je rappelle qu'il avait été considéré que ces statistiques étaient un peu « conventionnelles » et trop étroites. Cela rejoint la question du rapport ou de l'absence de lien entre la valeur ajoutée et le produit net bancaire.

Un avis portait sur le bouclage macroéconomique (*« Le Conseil salue comme un progrès en termes de communication la présentation conjointe par l'INSEE et la Banque de France des comptes non financiers sur l'année 2009. Il demande à ce que lui soit présenté et diffusé largement chaque année un exercice de synthèse de ce type, permettant d'analyser la façon dont l'évolution récente de l'économie réelle s'est traduite en termes de financement »*). Nous allons en reparler dans le cadre du point suivant de l'ordre du jour.

Un avis portait sur la détention des actions françaises du CAC 40 par les non-résidents (*« Le CNIS a pris connaissance avec intérêt des statistiques présentées par la Banque de France concernant la détention des actions françaises du CAC 40 par les non-résidents. Il demande à ce que lui soit présenté périodiquement un point sur les évolutions qui pourraient intervenir sur la détention des autres types de titres français »*). Nous avons failli inscrire de nouveau cette question à l'ordre du jour de la présente séance. Nous avons finalement choisi d'y revenir lors de notre prochaine réunion. Il s'agirait d'en savoir davantage sur la détention de l'ensemble des titres émis par les résidents et détenus par des non-résidents.

Un avis portait sur l'emploi dans les banques (*« Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la présentation des données de la Fédération bancaire qui permettent de mesurer l'emploi dans les banques. Il souhaite que ces données soient harmonisées avec les autres sources disponibles afin de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du secteur bancaire. Il demande que soit étudiée la possibilité de comparer l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier »*). Nous avons été très intéressés par la présentation que nous avait faite Henry Cheynel sur l'emploi dans les banques et, dans une certaine mesure, sur les rémunérations dans ce secteur. L'avis du CNIS plaidait pour le suivi de ces statistiques d'emploi et de rémunération par grande ligne de métier. L'APB{ XE "l'APB" } est-elle prête à suivre cela ?

L'INSEE et la DARES sont-elles susceptibles d'intervenir davantage pour nous en dire davantage concernant leur propre suivi de l'emploi et des rémunérations dans le secteur bancaire ?

Henry CHEYNEL

Je suis tout à fait d'accord pour restituer chaque année le fruit de nos enquêtes, qui portent sur 85 % du périmètre relevant de la Commission bancaire. Ces travaux présentent des imperfections méthodologiques. La plus connue d'entre elles réside dans le fait que les embauches constituent la somme d'embauches réalisées dans le système d'enseignement supérieur ou dans le secteur non bancaire et des mouvements entre banques. Il est possible, en regroupant les métiers repères de la convention collective, de disposer de

chiffres par ligne de métier. Il sera intéressant de voir ce qu'il se passe en 2012, en particulier pour la BFI (banque de financement et d'investissement). En revanche, je ne saurais être spécifique concernant les rémunérations du secteur, que je ne pourrai pas détailler par ligne de métier. Plus largement, nous avons un besoin important de concertation avec d'autres fournisseurs de données sur l'emploi bancaire. Il s'agirait notamment de nous rapprocher de l'ACOSS, car nos statistiques divergent assez fortement de celles de cet organisme.

Jean-Paul POLLIN

L'INSEE est-elle partie prenante dans cette affaire ?

Henry CHEYNEL

L'INSEE produit des données avec un retard important par rapport aux souhaits des professionnels du secteur. Il y a aussi des choses à rattraper pour obtenir des données plus cohérentes.

Jean-Paul POLLIN

Pourrons-nous revoir cela lors de la prochaine réunion ?

Henry CHEYNEL

Tout dépend du moment auquel cette réunion interviendra. Si nous parlons de ce sujet avant que nous ayons fait quoi que ce soit, je montrerai simplement que les évolutions de l'emploi bancaire sont infimes. Cela dit, trimestre après trimestre, les évolutions vont rarement dans le même sens. Les chiffres qui viennent de l'UNEDIC présentent une grande valeur ajoutée en ceci qu'ils sont territorialisés, avec des données par département, par ville, par bassin d'emploi, etc.

Philippe CUNEO

Sauf erreur de ma part, les données de l'UNEDIC sont celles de l'ACOSS.

Henry CHEYNEL

Tel est le cas désormais.

Henry CHEYNEL

Il s'agira d'une question sensible, notamment s'agissant de l'évolution de l'emploi par ligne de métier.

Jean-Paul POLLIN

Enfin, un avis portait sur le financement des PME (« *le Conseil constate que de nombreuses informations existent sur le financement des PME. Il demande que l'information pertinente soit regroupée pour en faciliter l'accès aux utilisateurs* »), sujet sur lequel nous allons revenir.

II. Financement de l'économie : bouclage macroéconomique – comptes financiers et non-financiers

Ronan MAHIEU

En ce qui concerne les comptes non-financiers, un premier constat se fait jour sur le graphique présentant l'évolution du PIB depuis 1950 : l'année 2010 est celle d'une reprise assez modeste de l'activité, après la plus forte des trois récessions survenues depuis la deuxième guerre mondiale. La baisse du PIB en 2009 est estimée aujourd'hui à 2,7 %, ce qui constitue un recul plus fort que ceux observés en 1975 et 1993. Le niveau du PIB reste aussi sensiblement inférieur, en 2010, à ce qu'il 'était deux années plus tôt.

Une analyse plus fine met en évidence un rebond des échanges extérieurs, qui avaient très fortement chuté en 2009, avec une contraction historique. En termes de contribution à l'évolution du PIB, les échanges extérieurs sont à peu près neutres en raison d'une reprise des importations et des exportations. En revanche, un élément joue sensiblement dans l'évolution du PIB : la reprise de la consommation des ménages (contribution de + 1 %). Si elle demeure modeste par rapport à ce qu'elle était au début de 2000 à 2007 (contribution d'environ 1,5 % à la croissance du PIB), elle est supérieure au niveau constaté en 2008 et 2009. L'investissement privé, qui avait beaucoup contribué à la baisse du PIB en 2009, a une contribution à peu près neutre cette année. Le même constat peut être fait pour les stocks. La contribution de la demande publique, qui avait été le seul facteur en accélération en 2009, devient négative en 2010, compte tenu des mesures de redressement des finances publiques et du contrecoup de mesures exceptionnelles décidées en 2009 (impôt sur le revenu, etc.).

Nous voyons, pour les entreprises non financières, une remontée modérée du taux de marge (environ 1 point), après la chute d'environ 2 points en 2009. Cette évolution illustre la remontée assez faible du PIB en 2010 (1,5 % en volume), après une chute de 2,7 %. L'excédent brut d'exploitation des entreprises non financières, qui avait fortement diminué en 2009, se reprend. En revanche, l'épargne des sociétés non financières n'avait pas tant diminué en 2009 du fait de la dynamique propre à l'impôt sur les sociétés, compte tenu de la baisse qu'avaient entraînée les mesures prises. En 2010, la contribution négative de l'impôt sur les sociétés s'accompagne d'un redressement de l'épargne du fait de la remontée de l'EBE. Si l'épargne se redresse, la FBCF n'augmente que très légèrement en valeur en 2010. Elle reste notamment inférieure, en valeur, au niveau qu'elle avait atteint en 2007 et en 2008, avec pour corollaire un besoin de financement assez stable et proche de son niveau de 2009.

Du côté des ménages, 2009 a été marquée par un revenu disponible brut en très faible croissance (moins de 1 %), essentiellement du fait de revenus d'activité très mal orientés, avec une contribution négative. En 2010, l'emploi connaissant une certaine reprise, nous constatons un rebond du revenu des ménages. En revanche, les autres composantes de cet indicateur en freinent la reprise. Les prestations sociales sont en effet un peu moins dynamiques qu'en 2009. Nous n'avons plus non plus la contribution positive des mesures prises concernant l'impôt sur le revenu (dont le premier tiers avait été supprimé, en 2009, pour les ménages les plus modestes). Le taux d'épargne des ménages avait beaucoup augmenté en 2009, pendant que la consommation était mal orientée. Nous assistons à une légère reprise de la consommation en 2010. Le taux d'épargne baisse très légèrement mais demeure à des niveaux assez élevés historiquement. Le taux d'épargne financière reste également assez élevé.

S'agissant des administrations publiques, le déficit public se réduit très légèrement mais demeure à un niveau élevé (environ 135 milliards d'euros, soit 7,1 points de PIB).

La valeur ajoutée des sociétés financières rebondit sensiblement, avec une hausse de 9,1 % en 2010, après une progression de 0,3 % en 2009. La valeur ajoutée contribue beaucoup à ce rebond, avec un fort rebond des marges d'intermédiation sur le crédit et une forte progression de la collecte d'assurance vie, grâce au rebond du marché boursier et à la baisse du taux du Livret A. En revanche, la sinistralité s'est avérée défavorable, ce qui a pesé sur l'assurance dommages. Si l'on cherche à établir un pont entre la valeur ajoutée décrite par la comptabilité nationale et le produit net bancaire des établissements de crédit, les messages apparaissent assez divergents en 2010. La valeur ajoutée bancaire dans la comptabilité nationale, après une très forte augmentation en 2009, croît en 2010. En revanche, le produit net bancaire se

contracte. Les dividendes et intérêts nets reçus par les banques (hors SIFIM) connaissent notamment une contraction sensible en 2010.

Si l'on raisonne sur l'ensemble des agents afin d'apprécier la capacité de financement de la Nation, l'on constate qu'il reste un besoin de financement important. Cette situation continue de se dégrader (à hauteur de 2,2 % du PIB) même si elle se dégrade moins fortement qu'elle ne le fit entre 2004 et 2008.

Franck SEDILLOT (Banque de France)

L'histogramme projeté décrit les capacités ou besoins de financement des secteurs institutionnels (ménages, administrations publiques, secteur financier, sociétés non financières et reste du monde). On se rend compte que le besoin de financement des administrations publiques et des sociétés non financières (SNF) excède, avec respectivement 140 milliards d'euros et 25 milliards d'euros, la capacité de financement des ménages, qui est de l'ordre de 90 milliards d'euros. Les entrées en capitaux sont assez importantes (de l'ordre de 50 milliards d'euros) tandis que les institutions financières dégagent une épargne de l'ordre de 20 milliards d'euros.

Du côté des ménages, nous constatons un accroissement des flux d'emprunt, après leur tassement en 2008 et en 2009. La courbe des flux nets de crédit accordés aux ménages par les établissements de crédit montre que nous passons d'un montant de 90 milliards d'euros en 2007 à 60 milliards d'euros en 2010, après 40 milliards d'euros en 2009. En 2010, il ne s'agit pour l'essentiel que de crédits à l'habitat. Cette augmentation substantielle des flux de crédit se traduit par une hausse significative de l'endettement des ménages. Leur taux d'endettement (apprécié par le niveau des crédits, rapporté à leur revenu disponible brut) connaît une augmentation assez linéaire depuis 2002 et s'établit à un peu moins de 80 % en 2010. Ce phénomène est en partie lié à une hausse des prix de l'immobilier constatée entre 2001 et 2007 (selon l'indice des notaires).

Les ménages disposent d'une épargne importante et leurs choix, en matière de placements, sont assez comparables aux données que nous avons commentées l'an dernier. Les dépôts (en incluant les livrets, les PEL et les PEP) continuent de bénéficier d'un certain engouement, compte tenu notamment du rendement attractif des livrets, par comparaison avec les OPCVM. D'ailleurs, la décollecte, sur les OPCVM, se poursuit, en raison de ces rendements faibles et d'un changement de fiscalité défavorable. S'y ajoute le maintien de flux nets conséquents en assurance vie (environ 30 milliards d'euros de dépôts). Sans atteindre les niveaux atteints en 2006 (plus de 80 milliards d'euros), ces flux de placements en assurance vie atteignent 75 milliards d'euros. Il est à noter que depuis 2009, les OPCVM connaissent une décollecte de l'ordre de 20 milliards d'euros, touchant les OPCVM monétaires et non monétaires. J'ai transmis à la Commission un document plus détaillé que les éléments décrits ici.

En ce qui concerne les sociétés non financières, on observe un léger tassement des flux d'endettement, même si ceux-ci restent positifs. L'an dernier, les flux nets de crédits bancaires étaient négatifs. Ils repassent cette année dans le positif. Après des flux nets de près de 90 milliards d'euros en 2007, leur niveau avait chuté à - 10 milliards d'euros en 2009. L'année 2010 marque, de ce point de vue, une légère reprise. Entre 2007 et 2009, la baisse avait été compensée par de fortes émissions de titres des SNF (50 milliards d'euros en 2009). Ces émissions ont connu un recul en 2010, avec près de 20 milliards d'euros au total. Le taux d'endettement des SNF continue d'augmenter et atteint finalement un peu plus de 130 % de la valeur ajoutée, ce qui représente tout de même une pente moins forte que de 2007 à 2009.

Cette forte hausse des crédits bancaires qui avait eu lieu entre 2007 et 2009 peut être approchée en analysant l'évolution de la somme des titres et crédits, comparée au besoin de financement des SNF mesuré par les flux non financiers. Nous voyons que ces deux courbes ne se correspondent pas. Si l'on ajoute les flux nets d'investissement direct à l'étranger, c'est-à-dire les flux de trésorerie des SNF françaises vers leurs filiales résidentes, ce qui correspond à des flux de trésorerie intra-groupe et à des opérations de capital, l'on parvient à expliquer pour partie les flux importants constatés entre 2007 et 2009 ainsi que le léger ralentissement observé en 2010.

S'agissant des administrations publiques, une très légère diminution du besoin de financement se fait jour en 2010 (136 milliards d'euros) par rapport à 2009 (143 ou 144 milliards d'euros). De très fortes émissions

de titres de créances, à court terme et à long terme, avaient été effectuées en 2009, avec près de 150 milliards d'euros d'émissions. Celles-ci ont été souscrites en quasi-intégralité par des non-résidents. On observe en 2010, pour un besoin de financement identique, un moindre niveau d'émissions de titres de créances (environ 100 milliards d'euros). Ceux-ci ont été souscrits pour moitié par des non-résidents et pour moitié par les compagnies d'assurance. Pour le reste, on observe une forte augmentation des dépôts au passif des administrations publiques, ce qui correspond aux modalités de distribution du Grand Emprunt : des crédits ont été versés sur les comptes du Trésor mais ne sont pas alloués et figurent, de ce fait, dans les comptes financiers. Il y a peu de chose à dire des crédits bancaires aux administrations publiques, qui représentent un flux globalement stable (environ 15 milliards d'euros), destiné principalement aux administrations publiques locales. Le taux d'endettement des administrations publiques, au sens de Maastricht, établi en valeur nominale, est mesuré à partir de valeurs de marché (ce qui inclut les fluctuations de taux d'intérêt). Nous observons une augmentation de 3 % de la dette en 2010, en proportion du PIB. Cette évolution est liée au rallye que nous avons connu sur les taux longs, notamment au 3^{ème} trimestre de l'année dernière.

Au total, un besoin de financement de 69 milliards d'euros se fait jour pour les agents non financiers résidents, avec un apport de 50 milliards d'euros par le reste du monde et de 17 milliards d'euros par les institutions financières. Nous avons toujours des entrées de capitaux provenant du reste du monde, principalement sous forme d'achat de titres de créances publiques par les non-résidents, dans une moindre mesure qu'en 2009. Les achats de titres de créances émis par les résidents par les non-résidents représentent un peu plus de 100 milliards d'euros, après avoir atteint plus de 270 milliards d'euros en 2009. Ces entrées l'emportent sur les sorties de capitaux, qui sont liées aux investissements directs et au désendettement net des banques françaises vis-à-vis de leurs homologues non-résidentes. Je vous invite à consulter, pour davantage de détails, le rapport annuel de la balance des paiements. En contrepartie, on constate une diminution des engagements nets des institutions financières, qui avaient atteint près de 80 milliards d'euros en 2007. Il s'agit de sorties nettes de capitaux de 20 milliards d'euros en 2010, après avoir atteint 90 milliards d'euros en 2009. A cela s'ajoute un moindre refinancement net auprès de la Banque centrale, qui l'emporte sur leur besoin de financement accru lié à leur activité d'intermédiation, tant pour les prêts et dépôts vis-à-vis des agents non financiers que pour les achats et émissions de titres qu'elles ont réalisés en 2010.

Jean-Paul POLLIN

Comment évolue, au total, le taux d'intermédiation ?

Franck SEDILLOT

Nous constatons toujours une baisse du taux d'intermédiation au sens strict (c'est-à-dire en mesurant les crédits bancaires rapportés à l'ensemble des financements) et au sens large. Je pourrai joindre cette donnée à notre présentation.

Jean-Paul POLLIN

Plusieurs organismes se posent des questions sur la façon dont l'environnement réglementaire va modifier le bouclage du système financier. Avez-vous déjà des réponses sur ce point ou est-ce prématuré d'aborder cet aspect ?

Franck SEDILLOT

Pensez-vous aux futures règles de Bâle 3 ?

Jean-Paul POLLIN

Je pense notamment à ce type de contrainte.

Franck SEDILLOT

Je ne suis pas sûr que les comptes de l'année 2010 fassent déjà apparaître ces impacts potentiels. De nombreuses questions se posent, en lien avec Bâle 3, sur les crédits bancaires. La reprise se dessine de façon certes timide pour les sociétés non financières mais ces données sont cohérentes avec les indicateurs macroéconomiques (besoin d'investissement lié aux variations de stock, sorties de capitaux). Nous voyons bien, en ce qui concerne les ménages, une forte progression des crédits immobiliers. Les flux nets de crédit ont été considérables en 2010 du fait de l'évolution de la fiscalité. Globalement, toutefois, il est un peu tôt pour se prononcer sur la dimension que vous évoquez.

Bertrand COUILLAULT

L'environnement réglementaire a toujours un impact mais l'anticipation de Bâle 3 n'a pas nécessairement un effet prédominant. D'autres éléments jouent un rôle dans les évolutions décrites, notamment l'évolution des OPCVM monétaires. La baisse des taux monétaires est telle que les OPCVM monétaires ne sont pas rentables par rapport à d'autres placements. Cependant, la rémunération du Livret A, qui est largement fixée par la réglementation, a également un impact sur les placements monétaires des ménages. Il existe aussi des effets liés à la nouvelle réglementation des OPCVM monétaires. Il existe vraisemblablement des effets d'anticipation des besoins de liquidité. Nous voyons que celle-ci est surveillée de très près par les établissements. Cela dit, il me paraît très difficile, à ce stade, de différencier les impacts réglementaires qui sont à l'œuvre. La stabilisation du cadre réglementaire devrait permettre de décanter cette situation et de faire apparaître plusieurs éléments d'explication.

Jean-Paul POLLIN

Disposons-nous d'éléments statistiques suffisants pour suivre cet impact de la réglementation sur l'évolution de l'intermédiation ?

Bertrand COUILLAULT

Un effort d'amélioration a été produit au niveau national et au niveau européen, notamment en termes de continuité d'analyse. Nous mettons de plus en plus de séries à la disposition des chercheurs, du public, etc. Il est possible que certains instruments (titrisation, innovations financières...) soient à suivre. Pour avoir participé au groupe de travail de la BCE sur l'évolution des besoins statistiques, j'ai l'impression que les données mises à la disposition sont de plus en plus nombreuses, du moins pour les statistiques agrégées. En matière de crédit, nous avons par exemple davantage de précisions sur les périodes de fixation des taux d'intérêt ou sur le montant des crédits accordés. Une des réformes demandées par la BCE portait sur l'identification des entrepreneurs individuels.

De plus en plus, nous nous efforçons de faire émerger une vision macroéconomique ou « macro-prudentielle » des évolutions de l'intermédiation. Il faut toutefois reconnaître que les évolutions tendent à s'accélérer, ces derniers temps, ce qui rend difficile l'identification des facteurs qui sont à l'œuvre.

Daniel GABRIELLI

Pour ce qui concerne les OPCVM non monétaires, il convient de préciser que nous disposons aujourd'hui d'une information qui distingue, pour les encours, l'évolution liée *stricto sensu* à la collecte ou à la décollecte nouvelle et les variations de valorisation. Cela fournit un autre élément d'appréciation.

Marc-Alain Baluchet, Direction Balance des paiements

Je comprends votre question. Toutes ces statistiques reflètent des constats d'équilibre *ex post* entre l'offre et la demande. Elles décrivent donc mal, par définition, les mécanismes qui y conduisent, qu'il s'agisse de l'évolution du cadre réglementaire ou du comportement des ménages. L'un des éléments qui pourrait répondre à cette question réside plutôt, à mon avis, dans les enquêtes réalisées par les banques. Je pense par exemple au Bank Credit Survey. Ces outils sont parfois imparfaits mais permettent de mieux appréhender des aspects comportementaux.

Renaud LACROIX, Banque de France

Il est vrai qu'il existe des sources telles que des enquêtes réalisées auprès des entreprises et des banques, permettant d'obtenir des informations sur l'offre de crédit. Ces données permettent de distinguer ce qui relève de comportements d'offre et ce qui relève de comportements de demande. Ces travaux reposent sur des méthodes économétriques parfois instables et doivent donc être pris avec précaution. Ils ont cependant le mérite d'exister et permettent de se faire sa propre idée de ce qui relève de l'offre et de la demande dans le comportement des agents microéconomiques.

Henry CHEYNEL

Comme toujours s'agissant de statistiques, la difficulté réside dans le fait que de l'eau a déjà coulé sous les ponts depuis 2010. Celle-ci fut marquée par une activité relativement atone et des résultats excellents pour les banques (les meilleurs de leur histoire pour certaines d'entre elles). Nous savons toutefois que Bâle 3 impliquera la mobilisation de capitaux additionnels qui seront soit prélevés sur le marché soit puisés en rentabilité interne. Une année 2010 serait prédictive d'un bon positionnement des banques à cet égard. Cela dit, on se rend compte que les comptes de résultat de l'année 2010 reposent sur des facteurs non récurrents (une formidable baisse du coût du risque, une reprise de provisions et l'extinction de produits toxiques). La capacité de mettre à contribution la rentabilité interne des entreprises, dans la perspective de Bâle 3, semble donc assortie de fortes interrogations. Celles-ci seraient levées si nous en savions davantage concernant la part de l'offre et de la demande.

Jean-Marie ROUX, CGT

Depuis un certain temps déjà, la Banque de France ne suit plus l'endettement intérieur total. Pourquoi ne le suit-elle plus ?

Franck SEDILLOT

Nous avons abandonné cet agrégat en raison d'un problème concernant les mesures de flux d'entreprise entre le reste du monde et la France, notamment au travers des investissements directs.

Nous récupérons les statistiques de crédits de la balance des paiements, tracés par les investissements indirects. Il s'agit de crédits classés en 41-9. Nous récupérons aussi, *via* ESANE les comptes associés entre sociétés non financières. En 2008, un problème était apparu à l'actif et au passif concernant les investissements indirects, ce qui avait conduit à l'abandon du suivi de l'agrégat. En additionnant les trois éléments présentés ici, vous disposez d'un élément assez proche de l'endettement intérieur total. Il ne s'agit pas de données mensuelles mais il me semble qu'une mesure trimestrielle est beaucoup plus robuste qu'une mesure mensuelle – disponible dans la balance des paiements. Un Stat Info porte sur le taux d'endettement des agents non financiers. Ce numéro paraît chaque trimestre après la publication des comptes financiers. Le dernier numéro a paru fin octobre et le prochain paraîtra vers le 20 janvier. Cette publication indique le taux d'endettement des ménages, des sociétés non financières et des administrations publiques (en valeur de marché).

Bertrand COUILLAULT

J'ajoute qu'il existe un Stat Info « endettement des entreprises », établi mensuellement et conjointement avec la balance des paiements. Cette publication fournit des éléments sur l'endettement des SNF. Il a permis de constater quasiment en temps réel, sur moyenne période, que les grandes entreprises, au moins, avaient accès aux financements de marché et qu'il fallait relativiser les inquiétudes que l'on pouvait avoir à ce moment-là sur ce sujet.

III. Indicateurs de déséquilibre macroéconomique européens

Ronan MAHIEU

1. Présentation

Il existe au sein de l'Union européenne une procédure de déséquilibre, qui est la procédure de déficit public excessif, décidée lors de la création de la zone euro. Elle consiste à suivre deux indicateurs : le ratio déficit public/PIB et le ratio dette publique brute/PIB. Ces ratios ne doivent pas dépasser respectivement 3 % et 60 %. La crise de 2008-2009 a considérablement dégradé les ratios de déficit public de certains pays. Tel fut le cas notamment de l'Espagne, qui avait enregistré une croissance économique pendant plusieurs années et qui présentait une situation en apparence florissante de ses finances publiques. L'ampleur de la récession fut telle, cependant, que la situation des finances publiques est devenue très dégradée. Aussi a-t-il été jugé souhaitable de ne pas se contenter de ces indicateurs portant seulement sur les finances publiques, qui n'éclairaient pas toujours suffisamment d'autres éléments ayant un impact différé sur les finances publiques. Un tableau de bord a ainsi été conçu, comportant des indicateurs internes et externes de déséquilibre macroéconomique.

L'utilisation de ces indicateurs doit être combinée à un jugement économique : dans le cadre de la procédure de déséquilibre macroéconomique, le dépassement d'un seuil par un Etat membre n'oblige pas automatiquement cet Etat à entreprendre des mesures correctrices (contrairement à la procédure de déficit public excessif). La plupart des indicateurs ont été assortis de seuils indicatifs qui doivent plutôt alerter les pouvoirs publics de tous niveaux sur l'existence de problèmes et l'opportunité éventuelle de mesures correctrices. En cas de dépassement d'un des seuils par un indicateur, un jugement économique doit être élaboré afin d'éclairer les facteurs ayant pu conduire au dépassement des seuils. Il peut en particulier exister des circonstances économiques très différentes et des cycles décalés, dans une certaine mesure, d'un pays à l'autre, qui peuvent justifier le franchissement d'un seuil. En revanche, si l'analyse confirme que les indicateurs reflètent des déséquilibres macroéconomiques préoccupants, la Commission peut demander au Conseil d'obliger l'Etat membre à prendre des mesures correctrices.

2. Indicateurs de déséquilibres externes et de compétitivité

Les données dont il sera question ici sont provisoires et fournies à titre illustratif pour la France et quatre autres grands pays de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni).

Le premier indicateur est le solde de la balance courante, qui constitue la somme des soldes :

- de la balance des biens et services
- de la balance des revenus et rémunérations des acteurs de la production ;
- de la balance des transferts courants.

Cet indicateur est calculé sur la base d'une moyenne mobile sur trois ans, avec un seuil défini à plus ou moins 4 % du PIB. Pour construire ces seuils, l'évolution de ces indicateurs a été observée sur une dizaine d'années pour un certain nombre de pays, en privilégiant une approche d'écart type. En lissant la moyenne mobile, sur trois ans, le solde de la balance courante, on se rend compte que trois pays restent à l'intérieur de la borne (dont la France, malgré une dégradation continue). En revanche, dès 2005, l'Espagne voit son

déficit passer très au-dessus de 4 % de PIB tandis que l'Allemagne voyait, dès 2006, son excédent passer au-dessus de 4 % de PIB.

Un deuxième indicateur est la position extérieure nette, qui est en quelque sorte la contrepartie, en termes de stock, du solde de la balance courante en termes de flux. Cet indicateur va traduire en partie l'impact cumulé des déséquilibres passés de la balance courante. Le seuil retenu pour déclencher une alerte s'établit à - 35 % du PIB. Le comportement de cet indicateur, pour les cinq pays retenus, montre que quatre pays sont systématiquement en deçà du seuil. En Espagne, l'indicateur dépasse allégrement ce seuil puisqu'il atteint 80 % ou 90 % au moment du déclenchement de la crise.

Le troisième indicateur est le taux de change effectif réel. Il est défini par la moyenne pondérée (par l'importance des échanges avec ces pays) des taux de change avec 35 pays industrialisés, déflatés par l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cet indicateur est calculé sur trois ans, avec un seuil de plus ou moins 6 % dans la zone euro et plus ou moins 11 % hors de celle-ci. Pour quatre des cinq pays retenus dans l'échantillon, qui font partie de la zone euro, les évolutions du taux de change effectif réel sont très similaires. Au Royaume-Uni, en revanche, l'effet de la dévaluation de la Livre Sterling intervenue lors du déclenchement de la crise induit une nette baisse du taux de change effectif réel.

Le quatrième indicateur est la part de marché à l'exportation, consistant à rapporter les exportations d'un pays sur le total des exportations mondiales. Ces parts de marché sont en décroissance pour tous les pays européens, compte tenu de la montée en puissance de pays comme la Chine. Aussi l'objectif est-il d'avoir une part des exportations mondiales qui ne diminue pas de plus de 6 % sur trois ans. Si l'Allemagne reste toujours au-dessus de la courbe, la France, l'Italie et le Royaume-Uni voient leur part de marché diminuer de façon plus marquée, avec une situation intermédiaire pour l'Espagne.

Le cinquième indicateur est celui des coûts salariaux unitaires, approchés par le rapport entre le coût salarial total et la valeur ajoutée de l'économie d'un pays. Cet indicateur n'augmente que si le coût horaire du travail augmente plus vite que la productivité horaire. Le seuil est défini à plus 9 % sur trois ans dans la zone euro et + 12 % hors de celle-ci. On observe un comportement très différent de l'Allemagne par rapport aux autres pays, les coûts salariaux y ayant augmenté moins vite que les gains de productivité. Il s'agit là encore de données provisoires qui ne comprennent pas la courbe pour le Royaume-Uni.

3. Indicateurs de déséquilibres internes

Le premier indicateur de déséquilibre interne est l'évolution annuelle du prix réel des logements, diminuée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Cet indicateur ne va augmenter que si le prix des logements augmente plus vite que l'indice des prix à la consommation. Le seuil est fixé à +6 %. Ces données ne sont pas disponibles à l'heure actuelle pour tous les pays mais devraient l'être en 2012. S'agissant de la France, nous disposons d'un indice co-publié par l'INSEE et la Chambre des Notaires concernant les prix dans l'ancien mais nous n'avons pas d'équivalent dans le neuf à ce jour. Les créations d'ensembles de logements sont en effet souvent concentrées sur des points précis du territoire, ce qui ne fournit pas une bonne représentativité du prix de l'ensemble des logements neufs, *a fortiori* compte tenu de l'éloignement croissant des programmes neufs, par rapport aux centres villes, qui peut induire un risque de sous-estimation du prix des logements neufs.

L'indicateur 7 fournit le total des flux de crédit accordés aux agents privés, c'est-à-dire aux entreprises et aux ménages, dans l'économie. Le seuil est fixé à 15% du PIB. Il s'agit de flux non consolidés, qui peuvent poser problème dans le secteur des entreprises, notamment en cas d'existence de flux intra-groupe de crédit importants liés pour partie à des mesures fiscales, qui exagèrent l'ampleur des flux totaux de crédit. L'Espagne et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni, affichent un « comportement » particulier jusqu'en 2006 ou 2007 du point de vue de cet indicateur.

L'indicateur 8 porte sur la dette des agents privés, c'est-à-dire la contrepartie, en termes de stocks, de l'indicateur précédent, avec un seuil fixé à 155 points de PIB. Il s'agit là aussi d'un indicateur non consolidé, qui soulève les mêmes interrogations en termes de flux. Son évolution fait apparaître des taux très élevés pour l'Espagne et le Royaume-Uni, avec une tendance à la hausse pour la France et l'Italie.

Le neuvième indicateur est une reprise : il s'agit de la dette brute des administrations publiques en pourcentage du PIB. Aucun seuil spécifique n'est fixé. Le seuil est donc celui utilisé de façon usuelle dans le cadre de la procédure (60 % du PIB).

Enfin, l'indicateur 10 est le taux de chômage. Il existe déjà un indicateur harmonisé au plan européen (le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail). Aucun seuil n'est attaché, pour l'instant, à cet indicateur qui reflète par définition un déséquilibre macroéconomique (le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail). On peut toutefois s'interroger sur sa pertinence en termes d'alerte, puisque le taux de chômage tend à se contracter lorsque le ralentissement de l'activité s'est déjà produit.

Jean-Paul POLLIN

Quel rapport existe-t-il entre l'approche que vous avez décrite et les indicateurs que le G20 avait l'intention de construire il y a un an afin d'éviter de parler directement de taux de change ?

Ronan MAHIEU

On ne peut pas parler d'un rapport à proprement parler entre ces deux approches. S'agissant de l'approche européenne, la Commission Européenne et la BCE avancent très vite afin de disposer d'un ensemble d'indicateurs publiables. A l'inverse, le travail semble encore très flou en ce qui concerne les indicateurs souhaités par le G20. Il ne semble pas avoir beaucoup avancé au cours des derniers mois.

Jean-Paul POLLIN

Quand ces indicateurs seront-ils publiés ?

Ronan MAHIEU

Ils le seront sans doute en 2012 mais je ne saurais être plus précis.

Daniel GABRIELLI

Concernant le taux de change effectif réel, les exportations vis-à-vis de la zone euro sont-elles traitées de la même façon que pour les autres pays ?

Ronan MAHIEU

Tel est le cas en effet, d'après ce que j'ai compris. Cet indicateur est calculé par la Commission Européenne.

Dalila VIENNE

Je vous soumetts l'avis suivant : *« Le Conseil souligne l'importance des indicateurs de déséquilibres macroéconomiques pour le débat actuel sur une plus grande intégration économique européenne. Il suivra avec intérêt leur prochaine publication par la Commission Européenne, pour la France et les autres pays européens, et demande à ce qu'ils soient accompagnés de commentaires permettant une bonne compréhension de leur portée ».*

Philippe CUNEO

Les indicateurs seront-ils publiés par la Commission Européenne ou par chacun des pays ?

Ronan MAHIEU

Je crois qu'ils seront publiés par la Commission Européenne.

Jean-Marie ROUX

Je ne sais pas s'il nous appartient de nous prononcer sur ces indicateurs, dès lors que nous n'avons aucune prise sur leur construction. Chacun des membres de cette commission aurait pu considérer qu'il eût été préférable d'approcher les déséquilibres macroéconomiques par d'autres indicateurs mais il semble que nous n'ayons aucune influence sur leur définition.

Jean-Paul POLLIN

Je suis assez d'accord avec vous.

Philippe CUNEO

Nous pouvons tout de même, au niveau national, considérer ces indicateurs comme intéressants ou non. Nous pouvons également souhaiter qu'une interprétation en soit donnée au niveau français.

Jean-Marie ROUX

Nous pouvons prendre acte du fait qu'un certain nombre d'indicateurs seront suivis. Nous pourrions demander qu'ils soient accompagnés d'un certain nombre de commentaires, afin d'en prendre acte en connaissance de cause.

Philippe CUNEO

Si le Conseil constate, dans un an, que ces indicateurs ne sont pas assortis de commentaires, il pourra en faire porter le reproche sur tel ou tel. Il me semble difficile d'identifier, à ce stade, qui sera responsable.

Marc-Alain BAHUCHET

J'observe que de nombreuses statistiques sont annuelles, alors même qu'il existe des éléments plus conjoncturels. Je peine à comprendre pourquoi l'on suit des moyennes glissantes sur trois ans, si l'on veut faire preuve de réactivité, alors qu'il existe des statistiques conjoncturelles de nature assez voisine.

Ronan MAHIEU

Il est prévu de calculer la plupart de ces indicateurs sur une base trimestrielle.

Marc-Alain BAHUCHET

Ils seront donc calculés sur 12 trimestres glissants.

Ronan MAHIEU

Cela n'a pas été explicité mais c'est ainsi que je l'ai compris.

Nathalie ROY

Quel sera le mode opératoire de ces indicateurs ? Servent-ils à déclencher une alerte ?

Ronan MAHIEU

Une sorte de « mode opératoire » existe dans le cadre du règlement européen et est en cours de discussion actuellement. Si l'analyse économique corrobore la probabilité de déséquilibres, la Commission peut demander au Conseil européen de mettre en demeure l'Etat membre de prendre des mesures correctrices. Si l'Etat n'obtempère pas, des mécanismes assimilables à une amende (de l'ordre de 0,1 % ou 0,2 % du PIB) peuvent être déclenchés.

Jean-Paul POLLIN

Ces éléments permettent une analyse macroéconomique comparative intéressante. Cela enrichit l'analyse conjoncturelle. A ce titre, cela ne me choque pas que l'on puisse en souligner l'importance ni demander leur publication avec une interprétation jointe.

Bruno LONGET

Peut-on préciser à qui le Conseil demande que les indicateurs soient commentés ?

Philippe CUNEO

Il est difficile de demander à l'appareil de statistique publique de commenter des indicateurs qui auront sans doute été commentés par la Commission Européenne. Il est demandé qu'une interprétation soit donnée. Aller plus loin me semble difficile à ce stade.

L'avis est adopté par la Commission avec 1 voix contre, 1 abstention et une majorité de voix pour.

Jean-Paul POLLIN

Je vous suggère de revenir maintenant à l'avis portant sur les risques systémiques.

Dalila VIENNE

Nous vous proposons l'avis suivant : « *Le Conseil demande à être tenu au courant des suites données aux travaux en cours sur les risques systémiques et des possibilités de diffusion publique de ces travaux* ».

Henry CHEYNEL

S'agit-il d'un sujet distinct de celui visant à être tenu informé des SIFIM ?

Jean-Paul POLLIN

Je vous le confirme. Les SIFIM constituent un autre chantier.

L'avis est adopté par la Commission à l'unanimité.

IV. Financement des PME et des TPE**Jean-Paul POLLIN**

La question du financement des PME et des TPE a été très sensible et risque de le redevenir au cours des mois qui viennent.

1. L'enquête européenne « accès au financement » des PME employant au moins 10 personnes**Luc SAUVADET, INSEE**

J'ai été chargé, au sein de l'INSEE, de l'enquête européenne « accès au financement » des PME employant au moins 10 personnes. L'enquête s'intéresse aux difficultés rencontrées par les PME (employant au moins 10 personnes) pour se financer et aux modes de financement externes recherchés, quels qu'ils soient, en s'intéressant au point de vue des entreprises. Elle décrit les évolutions des conditions d'accès au financement et de la structure des financements recherchés entre 2007 (c'est-à-dire avant la crise) et le moment de la collecte en 2010. Elle demande également aux entreprises les formes de financement envisagées d'ici 2013.

Dans toute l'Europe, l'unité ciblée est l'entreprise au sens d'entité indépendante. Il s'agit, dans la pratique, d'unités légales indépendantes ou de groupes, ce qui est cohérent avec la nouvelle définition de l'entreprise en France introduite par la loi de modernisation de l'économie (LME). Pour appartenir au champ européen de l'enquête, les entreprises doivent respecter tous les critères suivants :

- employer 10 à 249 personnes en 2005 ;
- avoir en 2008 une APE comprise dans les sections B à N de la NACE rév. 2 (à l'exception des entreprises financières) ;
- employer au moins 10 personnes en 2010 ;
- ne pas être devenue une filiale en 2010 ;
- comporter un siège social en France métropolitaine.

La population avait été divisée en trois sous-populations distinctes :

- les « gazelles », jeunes entreprises créées entre 2003 et 2005, caractérisées par un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de plus de 20 % sur la période 2005-2008.
- les autres entreprises ayant connu une forte croissance de l'emploi sur cette période ;
- les autres entreprises (que l'on qualifiera par la suite d'entreprises à croissance moyenne ou faible).

Les modes de financements étaient également découpés en trois catégories :

- les prêts (en excluant les financements de source publique) ;

- les augmentations de capital ;
- les autres modes de financements (incluant par exemple les financements de source publique, le crédit-bail et l'affacturage).

a. Résultats

L'enquête a montré que 41,8 % des entreprises à croissance faible ou moyenne avaient recherché un financement en 2007. Plus de la moitié des PME employant au moins 10 personnes (50,9 %) avaient recherché un financement en 2010, contre un peu plus de 42 % en 2007. Au total, près de 62 % des entreprises ont déclaré avoir recherché un financement en 2007, en 2010 ou au cours de ces deux années. Près de 62 % d'entre elles indiquent également rechercher un financement entre 2011 et 2013.

Les entreprises à croissance forte, qu'elles soient « gazelles » ou non, recherchent beaucoup plus fréquemment des financements que les entreprises à croissance moindre, avec un écart de près de 12 points en 2007 et 8 points en 2010. Cet écart, selon nos estimations, devrait être d'environ 7 % du point de vue des financements recherchés sur la période 2011-2013. L'écart entre les gazelles et les autres entreprises à forte croissance n'apparaît pas très important.

Les financements sont en cours de diversification. En effet, plus de 37 % des entreprises déclarent avoir recherché un prêt en 2010, contre 33 % en 2007. Ce sont surtout les autres modes de financement qui ont progressé sur cette période, passant de 19 % à 26 %. En termes relatifs, ce sont les augmentations de capital qui ont le plus progressé, passant de 2,5 % à 4,6 %.

Parmi les entreprises, celles qui connaissent une forte croissance diversifient le plus leurs modes de financement. En 2007 et 2010, la part des PME à croissance forte en recherche de financements est de 10 points supérieure à celle des entreprises à croissance faible ou moyenne (près de 29 % contre 18,5 %). En 2010, leur part était de près de 37 % contre moins de 26 % pour les entreprises à croissance faible ou moyenne. Les augmentations de capital sont également beaucoup plus recherchées par les entreprises à croissance forte (9,3 %) que par les entreprises à croissance faible ou moyenne (4,3 %). Parmi les entreprises qui ont recherché un financement par augmentation de capital en 2010, 15 % des entreprises à croissance forte ont sollicité notamment des fonds de capital-risque, cette proportion atteignant plus de 20 % parmi les gazelles. En ce qui concerne les autres financements, les financements publics progressent particulièrement. D'une part, les entreprises sont plus nombreuses à obtenir des garanties publiques. D'autre part, elles recherchent plus souvent des prêts publics. Environ 3 % des entreprises, en 2010, ont obtenu une garantie publique, contre 2 % en 2007. 4 % d'entre elles ont recherché un prêt public contre 2 % en 2007. Ce phénomène est plus sensible pour les entreprises à forte croissance, dont près de 8 %, en 2010, avait obtenu une garantie publique contre un peu plus de 4 % en 2007. Elles étaient plus de 8 % à rechercher un prêt public en 2010 contre à peine plus de 3 % en 2007. Si ces autres modes de financement ont le vent en poupe, c'est en raison notamment d'une plus grande difficulté d'accès aux financements classiques. En effet, lorsqu'une entreprise recherche un prêt, elle sollicite quasiment toujours les banques mais le taux d'échec complet ou partiel, pour les prêts bancaires (c'est-à-dire la part des entreprises n'ayant pas obtenu leur prêt du tout, ou pas à hauteur de la somme demandée ou pas dans les termes espérés) a augmenté sensiblement, passant de 6 % à 17 % en France entre 2007 et 2010. Il atteint 22 % pour les entreprises à forte croissance.

De même, lorsqu'une entreprise tente d'augmenter son capital, elle sollicite dans quatre cas sur cinq ses associés. Là aussi, le taux d'échec, complet ou partiel, a fortement progressé, passant de 4 % en 2007 à 10 % en 2010. Il est supérieur à 20 % pour les gazelles.

Le taux d'échec complet dans la recherche de prêts bancaires est passé, en France, de 2 % en 2007 à 7 % en 2010. Il dépasse 10 % pour les entreprises à forte croissance. La France se situe dans la norme, puisque ce taux a triplé ou quintuplé dans les cinq grands pays de l'Union européenne, sauf en Allemagne, où il a progressé dans de moindres proportions. Il se situe entre 5 % et 8 % en France, en Allemagne et en Italie. L'Espagne se distingue avec un taux de 13,2 % et le Royaume-Uni dépasse même 20,8 %, témoignant d'une situation assez hétérogène en Europe, y compris pour les « grands » pays.

Il ne faut pas, toutefois, exagérer les difficultés de financement des entreprises employant au moins 10 personnes. Interrogées sur les principales limites à leur croissance d'ici 2013, quatre sur cinq évoquent l'état général de l'économie et seules 8 % citent l'accès aux financements ou le manque de financements comme facteur limitatif. Plus d'une sur deux mentionne la concurrence sur les prix et les marges faibles. 40 % d'entre elles évoquent le coût élevé du travail et plus d'une quatre cite la difficulté à trouver du personnel qualifié. Il convient aussi de rappeler que les résultats obtenus ne portent que sur les entreprises vivantes, écartant de fait les entreprises « mortes », qui ont certainement connu des difficultés d'accès au financement. Par ailleurs, lorsque la demande adressée aux entreprises est faible, leurs investissements sont limités, ce qui réduit leurs besoins de financement. Ces entreprises déclarent également percevoir une situation financière plutôt meilleure en 2010 qu'en 2007. Moins d'une entreprise sur cinq a en effet estimé que sa situation financière s'était dégradée tandis qu'une sur trois considère que sa situation financière s'est améliorée. Elles sont aussi deux fois plus nombreuses à percevoir une amélioration de leurs conditions de financement (plutôt qu'une dégradation) entre 2007 et 2010. Les entreprises à forte croissance apparaissent plus inquiètes de leur accès au financement. 13 % d'entre elles envisagent de solliciter les entités publiques d'ici 2013 pour obtenir leurs financements, contre 8 % dans l'ensemble des entreprises.

Ces résultats sont accessibles *via* un numéro d'*INSEE Résultats* sur le site de l'INSEE et *via* les résultats européens sur le site d'Eurostat. Une partie de ces résultats et des tableaux complémentaires seront publiés le 18 novembre au travers d'un numéro d'*INSEE Première* sur le site de l'INSEE.

Jean-Paul POLLIN

Cette enquête est-elle ponctuelle ?

Luc SAUVADET

Il n'est pas prévu, pour l'instant, de la renouveler.

Jean-Paul POLLIN

Quel était son objectif de départ ?

Luc SAUVADET

L'enquête avait été lancée peu de temps avant la crise. La Commission Européenne souhaitait en particulier connaître les modes de financement des gazelles et des entreprises à forte croissance, dans une logique de comparaison avec les Etats-Unis. Les autres entreprises étaient jugées intéressantes en tant qu'échantillon plutôt qu'en elles-mêmes. Avec la crise, l'objectif de l'enquête a légèrement dévié pour embrasser l'ensemble des entreprises, les gazelles étant plutôt reléguées au second plan.

Gérard RAMEIX

Ces résultats sont assez attendus et assez cohérents avec ce que nous savons par ailleurs : l'accès au crédit n'a pas eu un rôle déterminant dans la crise. Il n'est pas non plus surprenant de constater que les sociétés en forte croissance sont les plus dépendantes des concours bancaires. Le fait qu'une certaine augmentation se dessine, entre 2007 et 2010, du nombre d'entreprises qui recherchent un financement sans l'obtenir en intégralité, apparaît relativement logique. Même si l'on peut montrer que le système bancaire, en France, a assez largement répondu aux besoins, toutes les conditions de financement sont devenues plus difficiles. Les conclusions présentées « cadrent » donc assez bien avec ce que l'on peut connaître par ailleurs. Les données auxquelles nous avons eu accès, au sein de l'Observatoire du financement, sont en tout cas cohérentes avec ces résultats.

Jean-Paul POLLIN

Le recours au financement public vous paraît-il une tendance lourde ou s'agit-il d'un problème conjoncturel ?

Gérard RAMEIX

Il est vrai que nous avons assisté en France à une forte montée des instruments publics et des interventions exceptionnelles d'Oseo, avec le plan de relance et de lutte contre la crise. Il est beaucoup plus difficile de répondre à la deuxième partie de votre question. De nombreux éléments du plan de relance ont aujourd'hui pris fin. Deux interventions d'Oseo, en particulier, ne sont plus d'actualité depuis quelques mois. La question de leur recréation pourrait se poser, compte tenu de ce qu'il vient de se passer. Si la situation conjoncturelle et l'application à marche forcée de Bâle 3 par les banques conduisait à une forte restriction du crédit, une question politique pourrait se poser, dans le souci d'identifier de nouveaux instruments. Nous n'en sommes pas encore là.

Jean-Paul POLLIN

S'il est vrai que l'environnement réglementaire conduit les banques et peut-être d'autres institutions financières à se retirer des financements trop risqués, une part des financements ne va-t-elle pas fatalement incomber à l'Etat ? Percevez-vous une telle évolution d'une façon ou d'une autre ?

Gérard RAMEIX

Il s'agit d'une question complexe, car même si l'Etat souhaitait répondre par l'affirmative à cette question, il n'est pas du tout acquis qu'il puisse aisément se substituer à une part de la production bancaire de crédits. De plus, on ne sait pas quel sera l'impact ni le rythme auquel une telle évolution pourrait se produire. Quelle est la capacité, par exemple, des instruments de marché à se substituer pour partie aux crédits bancaires ? Les financements obligataires ont « explosé » pour les grandes entreprises au début de l'année 2008 et en 2009. Cette ouverture du marché aux entreprises de grande taille pourrait se transposer dans les prochaines années à des entreprises un peu moins grandes et ayant une signature de qualité un peu moins bonne, même si elle reste de bonne qualité. En Allemagne, il existe déjà des exemples de ce type. Le sujet est complexe mais il me semble en effet que ce sujet pourrait devenir d'actualité au cours des prochaines années. Les banques indiquent qu'elles privilégieront le crédit aux entreprises de taille moyenne et intermédiaire dans leur allocation de fonds propres. La question pourrait néanmoins se poser.

Elisabeth KREMP

Nous venons d'achever une étude économétrique sur le rationnement du crédit, en utilisant les données comptables des PME entre 2000 et 2010.

Nos conclusions sont conformes avec celles qui viennent d'être présentées et avec celles de l'enquête « SAFE » réalisée tous les six mois par la BCE. Nous n'avons pas constaté, pour les entreprises de 10 à 250 salariés, un rationnement du crédit jusqu'en 2010.

Jean-Paul POLLIN

Il est dommage que l'enquête de l'INSEE soit ponctuelle.

Luc SAUVADET

Je ne peux pas dire grand-chose à ce sujet. Peut-être la Commission Européenne remettra-t-elle cette enquête au goût du jour si le problème du rationnement du crédit redevenait d'actualité en Europe.

Jean-Paul POLLIN

On peut d'ailleurs se demander pourquoi le rationnement du crédit ne figure pas parmi les indicateurs européens.

Daniel GABRIELLI

Il existe tout de même, au plan européen, une synthèse publiée des travaux conduits dans le cadre du Bank Credit Survey laquelle est réalisée à partir des réponses des banques aux questions visant à savoir si elles ont resserré, ou non, leur offre de crédit.

2. Crédits aux PME/TPE**Bertrand COUILLAULT (Banque de France, SASM)**

La collecte qui sera décrite ici s'inscrit dans un objectif assez global visant à améliorer la connaissance du financement des entreprises et des micro-entreprises et de leur endettement bancaire. Il s'agit de compléter la gamme des séries disponibles en incluant les crédits distribués par les principaux établissements de crédit à partir du premier euro, quel que soit leur montant. Je rappelle que nous avons une offre assez large de ce point de vue, avec l'ensemble des séries réalisées par la Direction des Entreprises, fournissant des données sur les encours par taille. Du côté des statistiques monétaires et des données préparées pour la Banque Centrale Européenne, nous mettons à disposition un ensemble de séries statistiques sur les sociétés non financières et sur les entrepreneurs individuels, en encours dans les deux cas. Nous fournissons également des séries relatives aux entrepreneurs individuels, en encours et en termes de nouveaux crédits. La dernière publication, dans ce domaine, date de 2003. Plus récemment, dans le cadre du suivi de la réforme de la distribution du Livret A et suite à la création de l'Observatoire de l'épargne réglementée, la Banque de France a mis en place une collecte sur les encours et les crédits nouveaux de petites et moyennes entreprises. C'est sur cette base que nous nous sommes efforcés d'améliorer l'information qui pourrait être distribuée.

La collecte dont il sera ici question a été mise en place en juin 2011 auprès des cinq plus grands groupes bancaires français, représentant l'essentiel des crédits aux entreprises. Cette collecte concerne les encours de crédit et les flux trimestriels de crédits nouveaux aux PME et TPE.

Les micro-entreprises sont définies selon les critères fixés par le décret de décembre 2008. En pratique, les banques ne disposant pas de tous les éléments de la définition ont pu se référer au critère de chiffre d'affaires, les micro-entreprises étant considérées comme les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. Ces données incluent également les entrepreneurs individuels pour le financement de leur activité professionnelle. Les holdings ont été exclues.

Le financement des micro-entreprises représente une part prépondérante des crédits aux PME. Ce résultat a été vérifié, autant que cela était possible, à la lumière des données dont nous disposons en matière monétaire et de taux d'intérêt.

Nous avons demandé aux entreprises de répartir les crédits dont elles bénéficiaient en distinguant les crédits de trésorerie, les crédits à l'investissement et les crédits immobiliers, selon des définitions cohérentes avec celles retenues pour l'élaboration des statistiques monétaires. Il apparaît que le financement des dépenses d'investissement des micro-entreprises représente deux tiers du total des crédits

(ce qui est identique à ce que l'on observe pour les PME). L'activité immobilière liée à des prêts à usage personnel n'est pas incluse dans les données ainsi retenues. On constate ainsi que les modes de financement des PME ne sont pas fondamentalement différents de ceux auxquels ont accès l'ensemble des entreprises, au moins sous l'angle des crédits bancaires.

On observe aussi des flux significatifs de prêts nouveaux aux micro-entreprises au cours du 2^{ème} trimestre 2011, avec 18,5 milliards d'euros de nouveaux prêts accordés aux micro-entreprises, soit 60 % du flux brut des crédits nouveaux aux PME (30,6 milliards d'euros au total), ce qui est cohérent avec les données relatives aux encours. Aucune distinction n'apparaît donc, au 2^{ème} trimestre, par rapport aux prêts dont bénéficient les PME.

La ventilation des crédits nouveaux met en évidence une structure comparable des crédits nouveaux aux micro-entreprises et aux PME au 2^{ème} trimestre 2011, 51 % de la production nouvelle de prêts étant consacrés au financement de l'investissement, hors immobilier, c'est-à-dire une proportion similaire à celle observée pour les PME. Cette enquête, réalisée à un rythme trimestriel, sera poursuivie compte tenu des éléments intéressants qu'elle apporte pour le financement des micro-entreprises.

3. Taux d'intérêt des crédits aux PME/TPE

Elisabeth KREMP, Banque de France, Observatoire des entreprises

Un nouveau Stat Info dédié aux PME a été mis en ligne pour la première fois en mars 2011. Il s'inscrit dans le prolongement du Stat Info mensuel qui existe depuis janvier 2010, relatif aux crédits aux entreprises. La Banque de France a décidé, fin 2010, de faire un focus sur les PME. Ce Stat Info trimestriel propose ainsi un zoom sur les PME à partir des données dont nous disposons, à un niveau très fin, sur le crédit aux entreprises, en y associant d'autres sources de la Banque de France. Le troisième numéro de ce Stat Info paraît la semaine prochaine et ce produit est en cours d'évolution, dans le souci d'améliorer sa présentation et sa lisibilité.

Ce Stat Info porte sur cinq thèmes :

- les taux des crédits ;
- un zoom, dans le prolongement du Stat Info « crédits aux entreprises », sur les encours de crédit des PME, avec des données par secteur et des données plus fines sur les différents types de crédit (affacturation, composantes du crédit de court terme, etc.) ;
- des informations sur les crédits aux PME de moins de trois ans, dans le cadre de la loi Brunel ;
- l'appréciation du risque lié aux PME, avec des informations sur la cotation de la Banque de France concernant les PME et les risques de défaillance qu'elles sont susceptibles de présenter ;
- des informations tirées des enquêtes qualitatives sur les PME (enquête Banque de France et enquête « BLS » réalisée par la BCE, permettant des comparaisons entre la France et la zone euro).

Ce travail constitue donc une déclinaison d'autres informations diffusées sur l'ensemble des entreprises, avec un zoom sur les PME. Il présente l'intérêt de fournir davantage de détails sur chaque thème, en mêlant quelques données de cadrage sur la période la plus récente et des graphiques sur plus longue période. Ces données sont disponibles sur le site Internet « web Stat » pour les séries longues, avec des codes. Il existe aussi un fichier Excel, plus proche du format du Stat Info. Il est possible de s'abonner afin d'être informé de la date de parution du Stat Info.

Un exemple d'informations disponibles : s'agissant des composantes du crédit à court terme (information disponible dans le Stat Info mensuel pour l'ensemble de l'économie) pour les PME, vous avez la décomposition en quatre composantes, sur la partie gauche, des 47 milliards d'euros de crédit à court terme dont bénéficiaient les PME en septembre 2010, avec des graphiques détaillant, sur la partie droite, l'évolution des taux de croissance. Par exemple que l'affacturation représentait alors un montant de 6 milliards d'euros pour les PME.

Renaud LACROIX, Banque de France, SICOS

Le Stat Info décrit par Elisabeth Kremp s'inscrit dans une démarche de la Banque de France visant à améliorer la connaissance des PME. Il est le fruit d'un travail de longue haleine, consistant à rapprocher des données provenant de plusieurs sources gérées par la Banque de France (statistiques monétaires, données de bilan des entreprises, déclarations bancaires à la Centrale des risques). Ce rapprochement a été coûteux du point de vue de la qualité des données agrégées qui pouvaient en résulter. Nous ne sommes capables que depuis le 1^{er} trimestre 2011 de fabriquer des séries de taux d'intérêt des crédits nouveaux aux entreprises en utilisant une ventilation des entreprises par catégorie (PME et grandes entreprises). Ces séries sont disponibles depuis le 1^{er} trimestre mais remontent à 2006. Parallèlement à cette publication trimestrielle récurrente, le Bulletin trimestriel de la Banque de France présente les résultats d'une étude sur le coût du crédit aux entreprises selon leur catégorie, qui approfondit certains aspects de ce mode de fonctionnement. Là aussi, cet article est le fruit d'un travail commun de plusieurs équipes de la Banque de France.

Le principal critère utilisé pour définir les PME est celui du chiffre d'affaires (qui doit être inférieur à 50 millions d'euros). Toutefois, appliquer ce critère suppose de connaître le chiffre d'affaires de l'entreprise. Or cette donnée n'est pas toujours disponible. C'est pourquoi, à défaut, la Direction des entreprises de la Banque de France utilise un critère assez complexe, lié à leur endettement bancaire (apprécié au travers des déclarations effectuées auprès de la Centrale des risques). Les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » ont été considérées hors du champ des PME. D'une part, en effet, les holdings ont un chiffre d'affaires très faible. D'autre part, nous ne saurions distinguer, pour les entreprises ayant une activité immobilière, les crédits accordés à usage personnel et ceux accordés à usage professionnel. Il est à signaler que grâce aux travaux de la Direction des entreprises, nous sommes capables d'identifier les PME appartenant à un groupe. Une amélioration attendue en 2012 vise à mieux catégoriser les entreprises afin de satisfaire à la définition de la LME, au travers de la combinaison des critères de chiffre d'affaires, d'effectif et de total de bilan et en prenant en compte pleinement les liaisons financières de manière à faire apparaître la catégorie des entreprises intermédiaires (ETI).

Le taux des crédits nouveaux par catégorie d'entreprise montre que pour les PME appartenant à un groupe et les PME indépendantes (en y incluant les entrepreneurs individuels), la hiérarchie des taux, au moins à partir de 2009, est conforme à l'intuition : les grandes entreprises paient moins cher que les PME appartenant à un groupe. Ce sont les PME les plus petites qui paient le crédit le plus cher. On observe aussi une décroissance des trois courbes, conformément à l'orientation de la politique monétaire depuis fin 2008. On observe enfin un accroissement de l'écart entre les différentes courbes, que l'on peut interpréter comme une réappréciation du risque du fait de la crise. Avant 2008, en effet, l'éventail des taux était plus resserré, ce qui peut se comprendre dans un contexte de très forte concurrence interbancaire sur le marché des crédits aux entreprises. On se rend compte également que la taille de l'entreprise est un élément important de l'appréciation du risque de crédit par les banques. Plusieurs facteurs tendent à accroître les taux d'intérêt des crédits aux PME en termes relatifs. Il s'agit notamment de la qualité de la signature (plus faible pour les PME que pour les grandes entreprises, selon la cotation de la Banque de France).

Un autre facteur a trait à la structure spécifique des financements accordés aux PME (par comparaison avec les plus grosses entités) :

- un montant plus faible ;
- une majorité de crédits à taux fixe ;
- le poids plus important des crédits d'investissement pour les PME ;
- des crédits de trésorerie à court terme prédominants pour les grandes entreprises.

Le taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux, par cotation de la Banque de France, montre que les entreprises ayant la meilleure signature ont une cote de 3++, 3+ ou 3. Viennent ensuite les notes 4+ et 4 et enfin les notes 5+ et 5.

Jean-Paul POLLIN

Les écarts de taux liés à la cotation me semblent plus faibles que ceux que vous avez montrés précédemment en fonction de la taille des entreprises, ce qui semble témoigner d'une discrimination. Peut-être la taille explique-t-elle ces écarts de prix, au-delà de la qualité de la signature.

Renaud LACROIX

Nous avons en effet travaillé sur cette hypothèse, dans la mesure où la cotation n'explique pas l'intégralité de l'écart de taux entre les différentes catégories d'entreprises. Néanmoins, la hiérarchie des taux est conforme à l'inflation.

Une difficulté, pour ce travail, réside dans le fait qu'il n'est pas possible de disposer de statistiques harmonisées pour les crédits aux PME au sein de la zone euro dans le cadre de la réglementation existante. Il est possible d'effectuer des comparaisons, qui s'appuieront sur deux outils très différents : les statistiques de taux d'intérêt par tranche de montant, d'une part ; les enquêtes qualitatives de l'euro-système d'autre part. Il s'agit de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire (BLS), qui donne le point de vue des banques sur la distribution du crédit et de l'enquête SAFE, conduite à la fois par la Commission et la BCE, fournissant le point de vue des entreprises.

Lorsqu'on établit la répartition des montants de crédit accordés par catégorie d'entreprise et tranche de montant, on se rend compte que l'essentiel du financement des PME indépendantes sont assurés par des crédits d'un montant unitaire inférieur à un million d'euros. La proportion s'inverse pour les grandes entreprises, pour lesquelles les crédits d'un montant unitaire supérieur à un million d'euros assurent l'essentiel des financements.

Une comparaison rapide de la France et de la zone euro, pour les crédits d'un montant inférieur à un million d'euros, montre qu'à l'heure actuelle et depuis un an environ, la France se situe favorablement par rapport à l'ensemble de la zone euro pour les crédits d'un tel montant.

Une comparaison du même type, qui serait sans doute plus utile pour discuter des micro-entreprises, porte sur les crédits accordés aux SNF pour un montant inférieur à 250 000 euros. Nous voyons que depuis juin 2010, toutes les courbes remontent, dans le sillage de la remontée des taux de marché. Leurs niveaux sont toutefois très différents et là encore, la position de la France s'avère favorable en matière de financement des « petits » crédits, par rapport à d'autres pays de la zone.

Les résultats de l'enquête qualitative SAFE confirment que l'accès au financement n'est pas signalé comme un obstacle majeur par les PME. Depuis le second semestre 2009, nous observons une proportion voisine de 10 % comme poids de ce facteur parmi les difficultés que les PME mettent en avant. L'on peut également mentionner le pourcentage d'accord pour les demandes de crédit des PME : ce taux atteint près de 80 % en France depuis 2009, chiffre qui se compare très favorablement à celui observé pour la zone euro (où cette proportion est proche de 70 %). L'enquête SAFE introduit une possibilité de comparaison pour les micro-entreprises, puisque celles-ci sont identifiées en tant que telles.

En conclusion, il apparaît que les conditions de financement sont encore favorables pour les PME. On ne discerne pas de difficulté d'accès au crédit pour les PME. Les taux pratiqués en France se situent favorablement par rapport aux autres pays de la zone euro et sont encore à des niveaux assez bas. Cependant, un renchérissement de ces conditions est attendu, du fait de la remontée des taux de marché et de la dégradation des perspectives économiques, d'une part ; de l'adaptation des bilans bancaires aux nouvelles règles prudentielles, d'autre part.

4. Le point de vue du Médiateur du crédit

Gérard RAMEIX

Vous connaissez le rôle de la Médiation du crédit, qui a vocation à apporter un conseil gratuit aux chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés dans la négociation d'un financement avec leur(s) banque(s). Depuis 2008, nous avons reçu plus de 32 000 dossiers, dont 26 000 étaient considérés par nous comme acceptables (c'est-à-dire ni mal adressés ni émanant d'entreprises en situation de défaut de paiement). Sur ces 26 000 médiations, nous avons enregistré à ce jour près de 15 000 succès. Nous considérons comme un succès une acceptation partielle ou totale du crédit. A la fin de la négociation, soit nous concluons un accord, soit nous établissons un constat de désaccord. Il arrive assez fréquemment que le chef d'entreprise accepte de conclure un accord pour un dispositif assez différent de celui qu'il avait initialement proposé aux banques. Sur la base de ce critère, les médiations réussies ont porté sur un encours total d'environ 3,2 milliards d'euros. Les entreprises correspondantes employaient un peu plus de 250 000 personnes, ce qui permet d'affirmer que ces emplois ont été sauvés ou confortés. Nous avons un taux de réussite de médiation qui s'établit aujourd'hui à 63 % de façon cumulée. Ce taux, assez exceptionnel, montre que l'on parvient généralement à trouver une solution en se mettant autour d'une table.

En termes de montant, les encours obtenus par la médiation apparaissent assez marginaux puisqu'ils se comparent à 345 milliards d'euros de crédits accordés chaque année aux entreprises, dont 100 à 120 milliards d'euros de crédits nouveaux chaque année. Il s'agit d'un instrument dans une panoplie, face à une situation de crise. De plus, nous avons disposé de moyens limités, avec des effectifs réduits et des moyens mobilisés en complément par la Banque de France afin de jouer le rôle de médiateur au niveau départemental.

Les statistiques de la Banque de France, en glissement annuel sur douze mois, montrent que la distribution de crédit était très rapide en début de période, en 2008, avec un taux de progression de 8 %. Puis est survenue une chute due à la crise financière. Nous sommes passés par un point bas compris entre zéro et 1 %, à l'automne 2009. Le total des encours aux PME était alors à peu près égal à celui de l'année précédente. Depuis cette date, nous observons une remontée progressive des encours de crédits aux PME. Nous avons mis ce constat en regard de l'évolution des demandes de médiation et une liaison assez nette se fait jour : depuis le printemps 2010, l'on constate une diminution progressive des entrées de médiation, ce qui doit sans doute être relié à une « normalisation » de l'accès au crédit des entreprises. Une question peut se poser concernant une éventuelle inflexion de cette tendance depuis le mois de septembre dernier. Les chiffres les plus récents, obtenus ces derniers jours, témoignent d'une légère reprise du nombre de dossiers mais cette reprise ne se dessine pas encore de façon très nette.

J'ai été chargé, à la suite des Etats généraux de l'industrie, de constituer et de présider l'Observatoire du financement des entreprises, qui rassemble des financiers, des banquiers, des assureurs, des représentants d'entreprises non financières et des experts de la sphère publique (ministère de l'Economie et des Finances, Oseo, etc.). Nous cherchons à faire émerger une vision commune de ces problèmes. Nous avons utilisé massivement les statistiques de la Banque de France (qui sont les plus proches de nos préoccupations) et celles de l'INSEE. Il convient aussi de préciser que le champ sur lequel nous nous concentrons inclut les petites et moyennes entreprises à l'exclusion des grandes entreprises, dont les paramètres et les modes de financement sont sensiblement différents de ceux des PME.

Les entreprises petites et moyennes ont subi un choc très important en 2008 et 2009. Etonnamment, malgré ce choc, elles sont sorties de la crise avec une trésorerie supérieure à ce qu'elle était au moment de l'entrée dans la crise. Il ne faut pas tirer de conclusion hâtive de ce constat. Un autre constat nous a surpris : une étude de la part des fonds propres dans le total de bilan (travail auquel la Banque de France s'est livrée) montre aussi que, contrairement aux propos de nombreux économistes, les PME françaises ne manquent pas de fonds propres. Elles se situent plutôt dans une moyenne favorable de ce point de vue. Les PME françaises et les entreprises intermédiaires se sont lancées, depuis la fin des années 90, dans le renforcement de leurs fonds propres, et ce de façon régulière. L'opinion selon laquelle les entreprises moyennes manquent de fonds propres, si elle était sans doute vraie au cours des années 90, a ainsi perdu de sa justesse.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont assez complexes, traduisant un comportement moyen de recherche d'autonomie et de sécurité de la part des entreprises. Celles-ci ont sans doute privilégié la sécurité et l'autonomie par opposition à l'expansion et à la prise de risque. On aurait ainsi sacrifié l'investissement, en quelque sorte, à la situation financière. Ce constat apparaît de façon assez nette pendant la crise mais des études plus approfondies seraient nécessaires afin de vérifier cette hypothèse sur l'ensemble de la décennie 2000. Par ailleurs, nous devons avoir à l'esprit que moins de 20 % des PME et entreprises intermédiaires (ETI) sont de nature industrielle. Or les paramètres de financement sont assez spécifiques dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle nous allons nous engager au cours des prochaines semaines, avec l'INSEE et la Banque de France, dans l'élaboration d'un rapport sur le financement des entreprises industrielles afin de voir si nous aboutissons aux mêmes constats.

5. Echanges

Jean-Paul POLLIN

Les conclusions présentées sont finalement assez convergentes. Cela dit, des interlocuteurs tels que la CGPME et la Chambre de commerce et d'industrie nous interpellent régulièrement au sein du CNIS sur cette question du financement des PME et il s'avère bien difficile de les convaincre.

Gérard RAMEIX

Il s'agit d'une grande interrogation. Comment peut-on être en présence simultanément de chiffres robustes qui devraient conduire à un constat plutôt rassurant et d'un sentiment aussi différent ? Une des raisons de ce hiatus réside sans doute dans la situation particulière de l'industrie, qui a un grand écho – à juste titre – auprès des pouvoirs publics et de l'opinion. Par ailleurs, nous avons raisonné « en moyenne », c'est-à-dire à partir de situations types. La présentation de l'INSEE distinguait de façon pertinente les entreprises en croissance forte et celles en croissance moyenne ou faible. Il est évident que les entreprises ayant de fortes ambitions de croissance se trouvent dans une situation assez particulière. Elles ont des caractéristiques qui les rendent plus exigeantes à l'égard du monde financier et il n'est pas sûr que notre monde les traite de façon convenable, malgré l'existence d'un secteur de capital-développement assez fort. Enfin, les entreprises qui rencontrent des refus ou des difficultés sont souvent celles que l'on entend le plus. Ceux qui parviennent à se financer aisément ne viennent pas féliciter tout le monde de cette heureuse situation.

Vous demandiez tout à l'heure s'il ne serait pas possible de définir un indicateur de rationnement du crédit. Le rapprochement de l'offre et des besoins, *ex ante*, n'est guère aisé. Au regard de toutes les données auxquelles j'ai pu avoir accès, je tends à rejoindre l'analyse d'Elisabeth Kremp sur ce point : nous n'observons pas de rationnement majeur ni même significatif. Ce sont plutôt des facteurs conjoncturels liés à la demande qui expliquent la courbe en V que je décrivais tout à l'heure. Il n'est pas du tout acquis que cette situation perdure. Je rencontre de nombreux industriels qui disent « s'autocensurer » : en discutant avec eux, l'on se rend compte qu'ils redimensionnent leurs projets pour tenir compte d'une possibilité de refus des banques.

Henry CHEYNEL

Les positions des acteurs sont très contrastées. Je crois comprendre qu'il s'agit là des mécontents. Plus largement, le représentant de la Fédération bancaire n'a pas lieu d'être particulièrement mécontent au terme de ces présentations, car on s'aperçoit que la réalité est plus contrastée qu'on le dit souvent. On peut, bien sûr, se demander pourquoi certaines entreprises ne demandent pas du crédit. Rien, en tout cas, ne permet d'échafauder un scénario de « *credit crunch* » pour l'instant. La question de l'impact de l'évolution des réglementations se pose, comme vous l'avez souligné. Cela dit, à ce jour, aucune rupture n'apparaît aujourd'hui dans l'offre de crédit.

Michel BOUTILLIER

Il serait intéressant de faire la part des statistiques exhaustives et des enquêtes dans le travail qui a conduit aux résultats présentés. Cet aspect a été passé sous silence, compte tenu de la nécessité d'aller vite dans les présentations. Des éléments de convergence ont été notés mais qu'est-il observé du côté des entreprises ? S'agissant des enquêtes, mon interrogation pose le problème, notamment, de la sélection des échantillons.

Gérard RAMEIX

Il existe, en ce qui concerne le crédit alloué et mis en place, un dispositif statistique remarquable. Il avait une lacune : ne pas recueillir les données au premier euro pour les toutes petites entreprises. Le nouveau recueil comble cette lacune. S'agissant des crédits qui existaient à la fin du mois de septembre dans le bilan des banques, nous avons donc un appareil statistique complet. Concernant la part des fonds propres dans le bilan, nous disposons également de données bilancielles tout à fait robustes.

Il peut arriver que nous manquions de données du point de vue microéconomique, c'est-à-dire du point de vue de l'approche adoptée par chaque entreprise ou chaque sous-secteur. C'est la raison pour laquelle nous allons nous efforcer, dans le travail que nous allons mener, de croiser des éléments statistiques précis portant sur le crédit accordé à tel ou tel secteur avec ce que peuvent dire des groupes d'experts sur le secteur concerné, faute de quoi nous risquons de buter sur les facteurs d'explication des constats que nous aurons mis en évidence. Personnellement, j'ai tendance à penser que le facteur financier est aujourd'hui surestimé, dans les débats publics, par rapport aux facteurs économiques. En d'autres termes, je crois que l'évolution des paramètres d'un secteur est plutôt déterminée par les écarts de compétitivité, la place dans la concurrence et le positionnement stratégique. Etudier les crédits et les bilans des entreprises ne fournit donc pas nécessairement, à mes yeux, une juste compréhension de la réalité.

Elisabeth KREMP

Nous interrogeons, *via* les banques, deux millions d'entreprises. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon. La dernière enquête de la Banque de France sur les micro entreprises complète très bien les éléments qui nous manquaient. La dernière étude portant sur les bilans a été réalisée à partir d'une base de données de 250 000 entreprises de plus de 10 salariés, ce qui confère une certaine solidité aux résultats. Comme le rappelait Gérard Rameix, nous avons réalisé l'an dernier une étude en utilisant les bilans de la Banque de France et ceux des autres banques centrales. La base « BACH », Bank for the Accounts of Companies Harmonised, nous permet ainsi d'établir des comparaisons européennes concernant le niveau des fonds propres par rapport au total du bilan des entreprises. Force est de constater que la France se situe dans une situation tout à fait honorable, ce qui a surpris de nombreux observateurs lorsque l'étude est parue. Vis-à-vis de l'Allemagne, une différence se fait jour : le traitement des provisions constituées pour le système de retraite. Ces provisions représentent en moyenne 10 % du total du bilan des entreprises outre-Rhin contre seulement 2 % à 3 % en France. Nous travaillons actuellement à une meilleure compréhension de l'utilité de ces provisions constituées en Allemagne.

Jean-Paul POLLIN

Les chiffres que vous avez utilisés nous donnent une raison de nous réjouir : nous disposons enfin de « vrais » taux d'intérêt et non seulement de taux apparents, puisque l'on va chercher dans l'enquête sur le crédit les caractéristiques précises des entreprises. La réunion de l'ensemble de ces travaux fournit une image d'ensemble assez rassurante.

Peut-être parviendrons-nous un jour à un consensus quant à l'existence – ou non – d'un phénomène de rationnement du crédit que subiraient les petites et moyennes entreprises en France. Je ne crois pas, pour ma part, qu'un « *crédit crunch* » se doit produire. En outre, les banques ont besoin de dépôts, ce qui devrait les inciter à octroyer des crédits, en particulier aux PME.

Dalila VIENNE

Je vous sou mets le projet d'avis suivant : « *Le Conseil salue l'ampleur des travaux menés par la Banque de France et l'INSEE pour collecter des informations sur le financement des PME et des progrès réalisés pour approfondir les connaissances sur le crédit aux micro-entreprises. Il se félicite du regroupement de l'information sur le financement des PME sur le site de la Banque de France pour en faciliter l'accès aux utilisateurs* ». Cette dernière phrase fait référence au suivi des avis et à une position qui avait été émise l'an dernier par la présente Commission.

L'avis est adopté par la Commission.

Dalila VIENNE

Je vous sou mets un projet d'avis qui tient compte de la remarque de Monsieur Cheynel, concernant les changements conceptuels qui doivent avoir lieu dans le domaine des comptes nationaux : « *Le Conseil demande à être informé de l'impact des travaux de changement de systèmes de comptes nationaux sur les résultats publiés à compter de 2012* ».

Henry CHEYNEL

Je faisais référence à ce que Monsieur Mahieu nous avait expliqué, notamment à propos du traitement des SIFIM en comptabilité nationale.

Ronan MAHIEU

Les résultats publiés à compter de 2012 n'auront aucun impact. Si un tel impact existe, il ne se fera jour qu'à compter de 2014.

Jean-Paul POLLIN

Je propose que nous laissions tomber cet aspect relatif aux SIFIM pour le moment.

Dalila VIENNE

Monsieur Cheynel évoquait également la possibilité d'approfondir les statistiques d'emploi. Aussi, je vous sou mets le projet d'avis suivant : « *Le Conseil souhaite qu'une expertise soit effectuée sur les statistiques d'emploi et de rémunération dans le secteur bancaire disponibles auprès des différents producteurs* ».

Henry CHEYNEL

S'il s'agit de refaire les exposés que j'ai proposés l'an dernier, j'y suis tout à fait disposé.

Philippe CUNEO

L'objectif est plutôt de comparer les résultats, notamment, avec les statistiques de l'ACOSS . Il serait souhaitable que les producteurs se parlent une ou deux fois afin de clarifier, *a minima*, les raisons d'éventuels écarts.

Henry CHEYNEL

Je dois les rencontrer. Je tiendrai la Commission informée de ce qui se sera dit.

L'avis est adopté par la Commission.

Jean-Paul POLLIN

Merci à tous pour votre participation. *La séance est levée à 18 heures 20.*

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Rapport de l'Observatoire du financement des entreprises sur le financement des PME et ETI en France (avril 2011)
- Stat Info « Financement des micro-entreprises » (20 septembre 2011)
- Avant-programme statistique 2012 (Commission « Système financier et financement de l'économie » du CNIS)